



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de droit,
des sciences criminelles
et d'administration publique

REGARDS CROISÉS SUR LES CONDITIONS DE VIE EN FOYER DES PERSONNES REQUÉRANTES D'ASILE DANS LE CANTON DE VAUD

Enquête qualitative au sein des Établissements Vaudois
d'Accueil des Migrants (EVAM)

Septembre 2019

Recherche effectuée durant l'année académique 2018-2019 par les étudiants du cours « Introduction aux méthodes qualitatives » dans le cadre du Master en criminologie et sécurité de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne*

Aurélie Stoll, Claudia Campistol, Sophie Serrano

**Baechler Jessica, Bauer Marie, Blanc Annelaure, Compagnon Léo, Da Rosa Mota Isa Daniela, Demont Raphaël, Duchesneau Laura, Gavillet Clément, Gimmi Diane, Gremion Charlotte, Hain Alexandre, Hannachi Clara, Hirt Camille, Lauquin Clelia, Malnis Sinyie, Mertenat Aline, Ogunremi Stella, Pezzulla Elia, Reboul Marie, Rezzonico Caroline, Roduit Céline, Sousa Kelly, Yazbeck Reina, Zajdman Alison*

Remerciements

Cette recherche a été entreprise dans le cadre du cours d'Introduction aux méthodes qualitatives dispensé aux étudiants de 1^{ère} année de Master en criminologie et sécurité de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne. Les objectifs de ce cours visent une initiation à la démarche générale de recherche qualitative sur une thématique de société et l'adoption d'une posture critique sur les connaissances produites au travers d'une expérience de travail pratique.

Durant l'année académique 2018-2019, 24 étudiants, Baechler Jessica, Bauer Marie, Blanc Annelaure, Compagnon Léo, Da Rosa Mota Isa Daniela, Demont Raphaël, Duchesneau Laura, Gavillet Clément, Gimmi Diane, Gremion Charlotte, Hain Alexandre, Hannachi Clara, Hirt Camille, Lauquin Clelia, Malnis Sinyie, Mertenat Aline, Ogunremi Stella, Pezzulla Elia, Reboul Marie, Rezzonico Caroline, Roduit Céline, Sousa Kelly, Yazbeck Reina, Zajdman Alison, se sont intéressés aux conditions de vie en foyer des personnes requérantes d'asile dans le canton de Vaud. Le présent rapport de recherche est le fruit de leur engagement constant et appliqué qui mérite nos plus sincères félicitations.

Ensemble, nous adressons nos profonds remerciements à l'Établissements vaudois d'accueil des migrants (EVAM) qui nous a offert la possibilité de réaliser cette étude en nous présentant ses structures, en nous éclairant sur leurs fonctionnements et en partageant avec nous ses défis relevés ou à venir. Mais encore, en nous permettant des belles rencontres et de précieux échanges avec ses bénéficiaires et ses collaborateurs. Tout particulièrement, nous remercions Monsieur Pascal Rochat, responsable du secteur Lausanne et secteur Nord, de nous avoir fait confiance et d'avoir accueilli et soutenu cette recherche avec tant d'enthousiasme. Nous remercions les collaborateurs de l'EVAM d'avoir accepté de nous rencontrer lors d'entretiens ou en tant qu'observateurs durant les activités qu'ils poursuivent auprès des personnes requérantes. Nous remercions le plus chaleureusement les bénéficiaires pour leur participation et leur motivation lesquelles font de cette recherche un travail d'équipe et de cœur.

Aussi, nous remercions beaucoup Madame Sophie Serrano pour son aide tout au long de ce semestre et pour la qualité de son investissement dans la rédaction de ce rapport de recherche. Enfin, nous remercions infiniment Madame Manon Jendly, Professeure associée à l'ESC et responsable du cours d'Introduction aux méthodes qualitatives, pour nous avoir donné cette tellement précieuse opportunité d'animer toutes les deux son cours durant cette année écoulée et, comme elle aime à le dire, d'encourager la rencontre et les liens entre l'Université et la Cité.

Claudia Campistol & Aurélie Stoll
Chargées du cours d'Introduction aux méthodes qualitatives 2018-2019

Résumé

Cette recherche a été effectuée durant l'année académique 2018-2019 par les étudiants du cours « Introduction aux méthodes qualitatives » dans le cadre du Master en criminologie et sécurité de l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne. Dans un contexte empreint de changements législatifs fréquents, elle s'intéresse aux conditions de vie des personnes requérantes d'asile résidant dans les foyers des Établissements vaudois d'accueil des migrants (EVAM). En particulier, elle vise à saisir les impacts de la nouvelle loi sur l'asile (LAsi) entrée en vigueur en mars 2019, en explorant le quotidien des bénéficiaires de l'EVAM ainsi que les pratiques et les représentations de ses collaborateurs. Ces questions sont investiguées par le biais d'une méthodologie qualitative qui mobilise trois outils de recherche : l'observation, l'entretien semi-structuré et le focus groupe. Cinq dimensions analytiques sont identifiées et discutées : les foyers en termes de structure et d'organisation, le besoin d'information des bénéficiaires de l'EVAM, les impacts procéduraux et légaux, le travail et les compétences des personnes requérantes d'asile, les relations et la communication au sein et à l'extérieur des foyers.

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Contexte législatif et changements récents	5
3.	Objet et objectifs de la recherche	7
4.	Revue de littérature	9
4.1.	Pôle structurel	9
4.2.	Pôle social	12
4.3.	Pôle politique et administratif	14
5.	Stratégie de recherche	15
5.1.	La méthode qualitative	15
5.2.	Regards croisés	15
5.3.	Stratégie de collecte des données	15
5.3.1.	Accès au terrain et profils des enquêtés	15
5.3.2.	Observation	16
5.3.3.	Entretiens semi-structurés	16
5.3.4.	Focus groupes	17
5.4.	Stratégie d'analyse des données	17
6.	Pistes d'analyses	19
6.1.	Les foyers en termes de structure et d'organisation	19
6.2.	Un besoin manifesté d'informations et de conseils	22
6.3.	Les impacts procéduraux et légaux	24
6.4.	Le travail et les compétences partagées	26
6.5.	Les relations et la communication comme clés de voûte	29
7.	Pistes de réflexion	33
7.1.	Relativement aux foyers en termes de structure et d'organisation	33
7.2.	Relativement aux besoins d'information et de conseils	33
7.3.	Relativement aux impacts procéduraux et légaux	34
7.4.	Relativement au travail et aux compétences partagées	34
7.5.	Relativement aux relations et à la communication comme clés de voûte	34
8.	Discussion et conclusion	35
9.	Bibliographie	38

1. Introduction

Selon le secrétariat d'État aux migrations (SEM, 2019), la Suisse compte, au 31 mai 2019, 61 009 personnes dans le processus de demande d'asile¹. Presque 10% d'entre elles (5 938) se trouvent dans le canton de Vaud où l'EVAM a la responsabilité d'organiser leur accueil et de leur garantir des conditions de vie acceptables selon les exigences fédérales (art. 24 et ss, LAsi, 1998).

Alors que la thématique de l'asile est devenue un enjeu contesté au sein de la politique d'immigration et du débat politique national suisse (Piguet, 2013; Zeuglin, 2007), la présente recherche s'intéresse au quotidien de personnes requérantes d'asile résidant en foyer EVAM ainsi qu'aux pratiques et aux représentations des professionnels responsables de leur prise en charge. Elle porte une attention particulière aux impacts de changements législatifs récents, à savoir l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019 de la nouvelle sur l'asile (LAsi), sur les conditions de vie en foyer. Ces questions sont investiguées par le biais d'une méthodologie qualitative qui mobilise trois outils de recherche : l'observation, l'entretien semi-structuré et le focus groupe. Elle ambitionne le croisement des regards des personnes requérantes d'asile, des professionnels responsables de leur prise en charge et des enquêteurs eux-mêmes, amenés à poser un regard réflexif et critique sur leur pratique de recherche.

Ce rapport présente les contours de cette étude et en restitue les principaux résultats. Il est structuré comme suit : après un bref rappel des principaux changements législatifs, il rend compte des objectifs de cette recherche. Il fait état des connaissances scientifiques sur la thématique de l'asile en Suisse avant de brosser la stratégie de recherche déployée dans cette étude. Il expose ensuite les principales pistes d'analyse issues des données récoltées sur le terrain. Cinq dimensions analytiques sont discutées : les foyers en termes de structure et d'organisation, le besoin d'information des bénéficiaires de l'EVAM, les impacts procéduraux et légaux, le travail et les compétences des personnes requérantes d'asile, les relations et la communication au sein et à l'extérieur des foyers. Cette section est suivie d'une discussion qui propose quelques pistes de réflexion relatives à chacune de ces dimensions.

¹ Cela comprend les personnes en procédure de demande, admises provisoirement, en processus d'exécution de renvoi, ainsi que les cas spéciaux.

2. Contexte législatif et changements récents

Depuis sa création en 1981, LAsi a fait l'objet d'une « frénésie législative »² : elle a été révisée de manière substantielle à plus de quinze reprises et plus de huit initiatives populaires et référendums lui ont été associés. Les enjeux en lien avec l'asile dans son appréhension la plus large apparaissent comme un thème controversé du débat politique suisse, les autorités fédérales étant mises sous pression par certains partis politiques et par des contraintes notamment financières (D'Amato, 2008). Ce contexte a mené à quatre grandes orientations dans l'évolution de la LAsi (Piguet, 2013) :

- Une volonté de maintenir un système en place
- Une adaptation aux évolutions du contexte par une multiplication des statuts³
- Une accélération des procédures et le renforcement de l'exécution des décisions
- Une diminution des prestations dans un but de dissuasion

Si en apparence peu de baisses des octrois du statut de requérant d'asile sont observées, il est toutefois constaté un durcissement des mesures devenant par ailleurs de plus en plus complexes (Fresia, Bozzini, & Sala, 2013) :

- L'apparition de statuts subsidiaires avec moins de droits
- Une volonté d'accélérer les procédures et renforcer l'exécution des renvois
- L'instauration de conditions d'accueil moins attractives
- La mise en place de barrières rendant l'accès à la procédure plus difficile⁴

C'est dans ce contexte que la révision de la LAsi a été acceptée par le peuple le 5 juin 2016 et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019. Ces remaniements procéduraux impliquent alors une collaboration étroite à tous les niveaux politiques (fédéral, cantonal et communal) (Secrétariat d'État aux Migrations, SEM, 2018). L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) relève quatre points principaux de la procédure d'asile affectés par ces récents changements législatifs⁵ :

- Les Centres fédéraux pour personnes requérantes d'asile (CFA) ont été agrandis pour accueillir jusqu'à 5 000 personnes et les personnes requérantes peuvent désormais y rester plus longtemps (140 jours contre 90 auparavant).
- La durée de la procédure prévoit que la majorité des demandes (60%) soit traitée dans un délai de 140 jours, par le biais d'une procédure accélérée ou d'une procédure dite « Dublin » (lorsqu'un autre pays est responsable de la demande). Ainsi, seules les personnes pour lesquelles la procédure devrait se poursuivre en Suisse sont prises en charges et réparties au niveau cantonal.

² Terme utilisé par Étienne Piguet (2013) dans son ouvrage *L'immigration en Suisse : soixante ans d'entrouverture*.

³ Dès 2008, il existe quatre statuts : les réfugiés reconnus, les requérants d'asile, les personnes « admises provisoirement » et les personnes au bénéfice d'un permis pour raisons humanitaires (« cas de rigueur »).

⁴ Par exemple, la non-entrée en matière, l'instauration de la notion de pays tiers sûrs et la signature d'accords de réadmission avec certains pays d'origine et la signature des accords de Dublin.

⁵ <https://www.osar.ch/droit-dasile/procedure-dasile.html> (consulté le 19.07.2019).

- Le déroulement de la procédure implique une phase préparatoire de 72 heures après le dépôt de la demande. Durant cette phase, il est décidé si la Confédération applique une procédure accélérée, une procédure « Dublin » ou une procédure étendue. Alors que les deux premières situations doivent être traités dans un délai de 140 jours, la procédure étendue se déploie sur une année maximum et la personne est alors hébergée dans un centre cantonal.
- La représentation juridique des personnes requérantes d'asile est à présent une représentation juridique gratuite dès le début de la procédure dans les CFA.

Partant, si ces principaux changements structurels et procéduraux ne se focalisent pas prioritairement sur les structures d'accueil cantonales, ceux-ci sont tout de même susceptibles d'influer de manière conséquente le quotidien des personnes requérantes d'asile et des professionnels assurant leur prise en charge, ce que cette recherche propose d'étudier au sein de l'EVAM.

3. Objet et objectifs de la recherche

Fruit d'une collaboration entre l'EVAM et l'UNIL, la présente recherche a pour objet l'impact des modifications récentes à la LAsi sur le fonctionnement des structures de l'EVAM. Il est question de ses effets sur les pratiques et représentations des collaborateurs de l'EVAM, des réseaux de partenaires et sur les personnes requérantes d'asile. Autrement dit, cette recherche a pour objectif de saisir la portée de ces changements et les enjeux qu'ils suscitent en enquêtant auprès de ces trois populations.

Pour ce faire, les étudiants ont formé six groupes de travail de deux à cinq chercheurs. En contact les uns avec les autres tout au long du processus de recherche et lors de moments de mise en commun prévus à cet effet, ces groupes se sont chacun concentrés sur un aspect de l'objet d'étude et ont ainsi formé une véritable équipe de recherche. Par groupe, les facettes suivantes ont été étudiées :

- Les pratiques et représentations du personnel de surveillance⁶ dans les foyers EVAM (Groupe 1)
- Les conditions de vie en foyer EVAM du point de vue des personnes requérantes d'asile (Groupe 2 et 3)
- Les impacts des changements législatifs sur les pratiques et les représentations des professionnels⁷ travaillant dans les foyers EVAM (Groupe 4 et 6)
- Les pratiques et représentations des infirmiers de l'Unité de soins aux migrants (USMi) dans la prise en charge psychique et physique des personnes requérantes d'asile (Groupe 5)

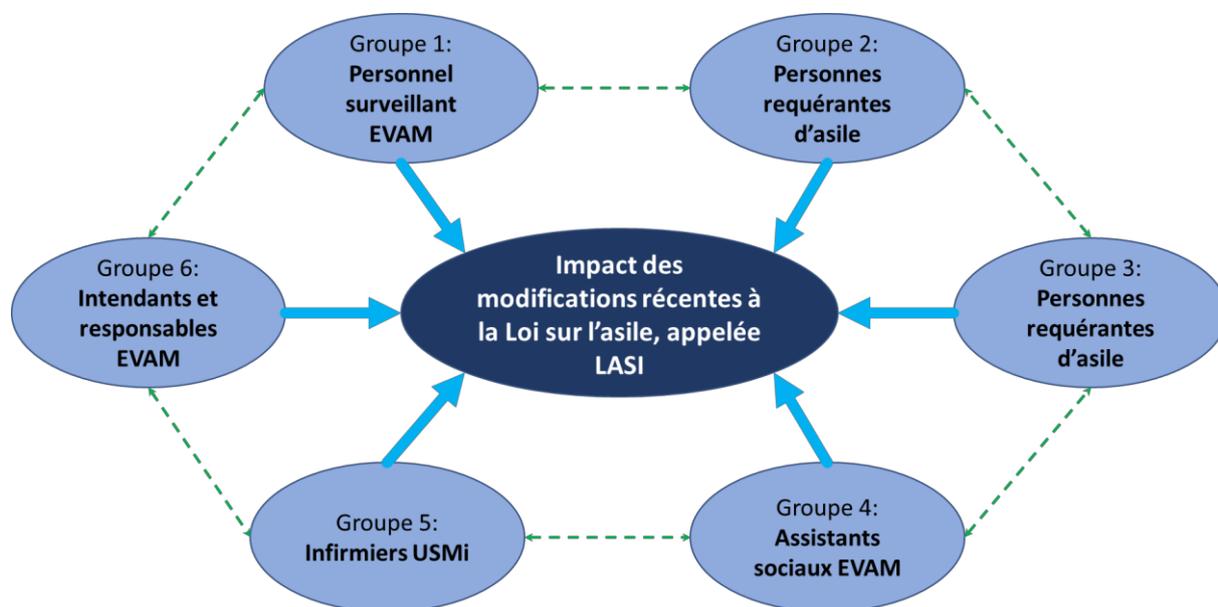
Dans un souci de clarté, il semble important de préciser que cette recherche n'inclue pas les personnes migrantes, à savoir les personnes qui ont librement pris la décision de quitter leur pays afin de s'installer dans un pays étranger pour des raisons personnelles (IOM, 2007). En revanche, elle concerne les personnes requérantes d'asile, entendues comme toute personne arrivée en Suisse et demandant à obtenir son admission sur le territoire en qualité de réfugié. Cette personne est en attente de voir les autorités du pays d'accueil statuer sur sa requête (IOM, 2007). Ainsi, par personnes réfugiées, nous entendons toute personne – hommes, femmes, enfants – exposées à de sérieux préjudices (ou craignant de l'être) tels que la mise en danger de la vie, de l'intégrité corporelle ou de la liberté, en raison de leur race, religion ou appartenance à des groupes notamment politiques dans leur État d'origine ou de résidence (Hoffman, Buchmann, & Trummer, 2014). Nous utilisons également le terme bénéficiaire, afin de qualifier toute personne requérante d'asile bénéficiant des prestations de l'EVAM.

Concernant les différents métiers investigués, le terme « pratique » renvoie à l'ensemble des actes que sont susceptibles d'effectuer les professionnels dans le cadre de leur travail (Hughes, 1996). Les « représentations » réfèrent à la vision et au sens donné à une situation par un individu (Goffman, 1974). Afin de saisir ces deux aspects, une démarche compréhensive de leurs rôles et missions telles qu'ils les perçoivent eux-mêmes est utilisée.

⁶ Par surveillant, il est fait référence ici aux personnes expressément engagées par l'EVAM en vue de la surveillance des structures, notamment collectives.

⁷ Il s'agit d'assistants sociaux, d'intendants et de responsables de l'EVAM.

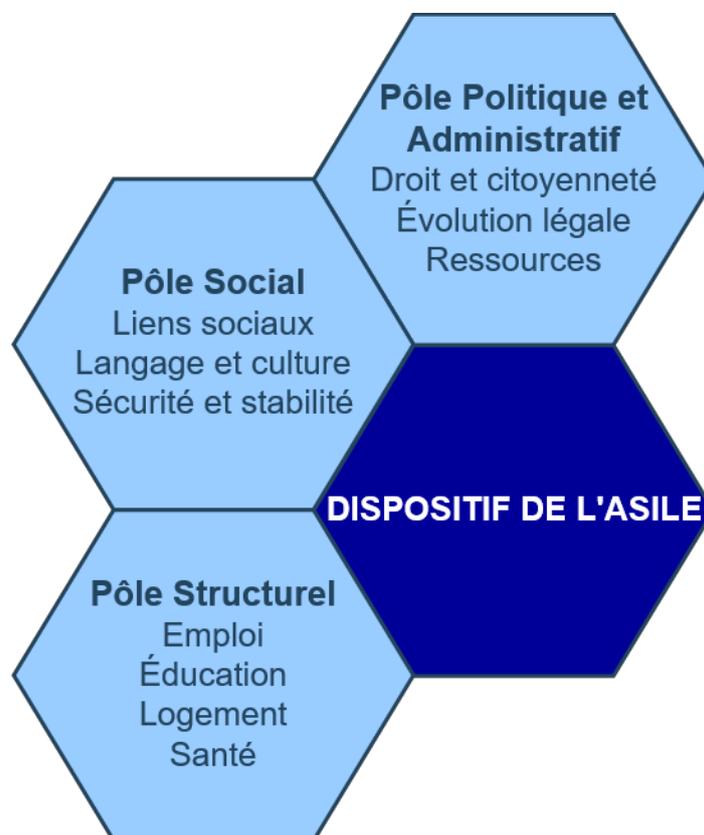
Figure 1. Schéma récapitulatif de l'organisation de la recherche



4. Revue de littérature

A l'appui de la littérature existante, cette partie discute de la thématique de l'asile, ses enjeux et ses acteurs impliqués, en tant que dispositif complexe et dynamique ayant pour but de répondre à la demande d'une personne requérante d'asile et de favoriser son établissement dans le pays d'accueil (Bertrand, 2017; Canning, 2019; Zeugin, 2007). Autant que possible, elle se propose d'appliquer au niveau suisse une schématisation du dispositif de l'asile en regard de trois pôles - structurel, social, politico-administratif - nécessaires d'être investis conjointement puisqu'une action de l'un peut potentiellement avoir un impact sur une autre (Ager & Strang, 2008 ; Wimmer 1996).

Figure 1. Schématisation du dispositif de l'asile



4.1. Pôle structurel

Le pôle structurel réunit plusieurs domaines qui sont à la fois des moyens d'intégration, mais également des seuils de référence. Leur importance vient notamment du fait qu'ils constituent la face publique du « niveau d'intégration » d'une personne (Ager & Strang, 2008). Leur aspect « visible et mesurable » explique notamment le nombre relativement

important d'études portant sur les différents domaines le composant, que sont l'emploi, l'éducation, le logement ou la santé.

Emploi et éducation

L'intégration des personnes requérantes d'asile sur le marché du travail est un enjeu majeur. En 2011, une étude du *Swiss forum for migration and population studies* mettait en évidence le manque de projets innovants visant l'insertion professionnelle des personnes migrantes⁸ (Kaya, Efionayi-Mäder, & Schönenberger, 2011). Il a également été montré que les étrangers « hors-asile » ont plus de chances de trouver un emploi que les personnes requérantes (Bertrand, 2017). De plus, des inégalités existent également au sein des personnes requérantes, ces dernières ayant des « niveaux de vulnérabilité » variables⁹. Par exemple, une étude quantitative des trajectoires professionnelles des réfugiés en Suisse a montré que plus une personne résidait longtemps avec un Permis N ou F, plus ses possibilités de trouver un emploi diminuaient. A l'inverse, un statut de permis plus stable augmente les chances de s'insérer professionnellement (Bertrand, 2017). Ce fait est souvent expliqué par la situation instable dans laquelle sont mis les détenteurs de Permis N et F. En 2012, sur l'ensemble des personnes admises provisoirement, dont la moitié vivait en Suisse depuis plus de 7 ans, 39% étaient insérées sur le marché du travail. Les employeurs se montrent généralement peu enclins à engager une personne pouvant théoriquement être renvoyée à tout moment. Pourtant, l'indépendance financière doublée d'une activité lucrative sont souvent des conditions décisives à l'octroi d'un Permis B pour « cas de rigueur »¹⁰ (Piguet, 2013). Lorsque les personnes trouvent un emploi en Suisse, il semblerait que le taux d'activité de ces derniers soit relativement bas et concerne généralement les secteurs de l'hôtellerie, de la construction et de la santé (Fibbi, 2004).

Concernant l'éducation, la problématique est similaire avec un accès limité aux formations post-obligatoires, ceci malgré une proportion importante des moins de 20 ans parmi les personnes requérantes d'asile (Piguet, 2004). La même problématique du choix de l'employeur se pose dans le cas des apprentissages et, concernant les études supérieures, une fois passée les difficultés d'admission, reste l'obstacle du financement¹¹ (ECRE, 2018). De plus, une étude a montré qu'il existe d'importants abandons ou désinvestissements dus à l'incertitude de sa propre situation ainsi qu'à une hyper focalisation sur le processus de l'asile et ses problématiques, par exemple la réunification familiale ou un renvoi imminent (Canning, 2019).

Logement

Notre recherche se concentrant sur les bénéficiaires de l'EVAM et principalement les personnes vivant en foyers, nous laissons ici de côté les aspects touchant aux logements autonomes des personnes requérantes d'asile.

⁸ Malgré son statut « d'axe principal » à l'Office fédéral des migrations (ODM).

⁹ Des disparités existent notamment selon l'âge, le sexe (les femmes ont plus difficilement accès au marché du travail) et la nationalité.

¹⁰ Personnes au bénéfice d'un permis pour raisons humanitaires.

¹¹ Des financements peuvent exister mais des différences intercantionales importantes existent.

Une personne requérante d'asile est souvent contrainte de passer une grande partie de son temps dans un lieu d'hébergement provisoire. Les espaces sont généralement restreints ou partagés et ceci peut déboucher sur des difficultés de cohabitation (Barou, 2005). Il existe en effet un besoin « d'enracinement et d'appropriation » de la part des personnes logeant dans ces espaces qui accueillent souvent des groupes de personnes hétérogènes (Mouzoune, 2000) : des différences de langues, de cultures et de religions peuvent mener à des difficultés et accentuer un sentiment déjà fort « d'être à l'étroit » ou « enfermé » (Irago, 2011). De plus, il s'agit souvent d'institutions publiques régies par des règles strictes pouvant encore limiter la marge de manœuvre réelle et ressentie par les occupants (Barou, 2005).

Santé

L'équité d'accès aux soins des personnes migrantes face aux habitants hôtes est considérée par l'*International Organization of Migration* (IOM) comme un indicateur permettant d'identifier les aspects négatifs et positifs des politiques nationales d'immigration (Ingleby, Petrova-Benedict, Huddleston, & Sanchez, 2019). Dans une étude comparative de 34 pays « européens »¹², la Suisse se trouve en deuxième position des pays les plus adaptés aux besoins de santé des personnes migrantes. Cependant, il est important de souligner que si l'accessibilité aux soins apparaît adéquate pour les personnes migrantes, son accès est moindre pour les personnes requérantes d'asile (IOM, 2016). Bien que la loi suisse garantisse des soins pour ces derniers, en pratique, ceux-ci sont limités. Il semblerait que deux facteurs en soient la cause. Premièrement, le personnel paramédical n'est pas toujours présent dans les centres d'accueil. Deuxièmement, l'assurance maladie est obligatoire, mais dans le cas des personnes requérantes d'asile, le canton peut limiter le choix de l'assurance, de l'hôpital ou du médecin. De plus, il existe une non-équité d'un canton à l'autre face à l'accès aux soins, ceci en raison d'une division des responsabilités politiques émanant du système fédéral helvétique (ECRE, 2018).

L'importance vitale, mais également politique du thème de la santé¹³ chez les personnes requérantes d'asile explique potentiellement que la production de recherches scientifiques soit, à notre connaissance, plus prolifique dans ce domaine (Ingleby et al., 2019). En effet, au-delà des questions de politique de santé¹⁴, les besoins spécifiques des personnes migrantes et plus spécifiquement des personnes requérantes d'asile ont donné lieu à de multiples productions scientifiques, notamment en médecine. Malgré l'abondance de tels travaux, les conclusions sont souvent convergentes. Premièrement, les personnes requérantes d'asile ne sont pas un groupe homogène et ont des expériences et des attentes variables en termes de soins et de santé (Alfatli & Alfatli, 2016; Burnett & Peel, 2001). Deuxièmement, bien que des détresses psychiques soit communes dans cette population, elles ne sont pas nécessairement signe de pathologies mentales (Rechel et al., 2011). Troisièmement, dans le cas où la langue n'est pas partagée, la présence d'interprètes professionnels est primordiale pour évacuer au maximum le risque de malentendus (Chambon & Carbonel, 2015; Mauranne, 2013).

¹² Incluant la Norvège, la Suisse et le Canada.

¹³ Considéré comme un indicateur du niveau « d'humanité » des politiques d'immigration (Ingleby, Petrova-Benedict, Huddleston, & Sanchez, 2019).

¹⁴ Voir le développement du réseau des hôpitaux suisses *Migrant Friendly Hospitals* (Bodenmann et al., 2014).

En plus de ces trois grands axes, d'autres études portent sur des situations particulières comme celles des femmes (Chien, 2017; Villadsen, 2017), des jeunes migrants et des enfants (Puder, 2013), autant que sur des thématiques précises telles que la sexualité ou la santé mentale (Botfield, Newman, Lenette, Albury, & Zwi, 2017).

4.2. Pôle social

Moins visible publiquement et moins aisément « mesurable », le pôle social est pourtant essentiel au bien-être et à l'intégration des personnes requérantes. Il aborde la participation à la vie sociale et l'adoption de valeurs fondamentales communes de la société d'accueil (Wimmer, 1996). Cette sociabilisation nécessite notamment une certaine sécurité et stabilité de la personne requérante sans lesquelles il n'est pas possible de se projeter socialement dans l'avenir (Ager & Strang, 2008).

Liens sociaux

Ager et Strang (2008) identifient trois types de liens sociaux : ceux connectant les personnes au sein d'un groupe social homogène et défini¹⁵; ceux établis avec les membres d'autres groupes sociaux ou communauté ; et ceux avec les institutions (par exemple les gouvernements centraux, les services locaux, etc.). Ces différents liens sociaux sont clés pour permettre une intégration facilitée. Les premiers – liens au sein d'un groupe social – permettent de partager des pratiques culturelles, d'échanger des nouvelles du pays d'origine et de développer un sentiment d'appartenance dans la société d'accueil (Duke, Sales, & Gregory, 1999). Ce type de liens est également un facteur de protection de santé, notamment en ce qui concerne les risques de dépression dus aux sentiments d'isolement (Burnett & Peel, 2001). Les seconds – liens avec d'autres groupes sociaux – sont garants d'inclusion au sein de la société. Ils permettent de prévenir la marginalisation d'individus déjà vulnérabilisés par leur parcours migratoire et aident à l'apprentissage de nouvelles pratiques culturelles et de la langue du pays hôte. Ces liens peuvent également mener à des opportunités de développement social, notamment en termes d'emploi (Bertrand, 2017). Les derniers – liens avec les institutions – permettent une intégration « administrative » et surtout de mieux vivre les procédures auxquelles sont soumises les personnes requérantes. Des études qualitatives ont d'ailleurs permis d'observer que les personnes migrantes, lors de leur arrivée, doivent souvent fournir un effort important et peu reconnu pour comprendre le cadre institutionnel dans lequel elles sont amenées à évoluer (Ager & Strang, 2008).

Langage et culture

Les liens sociaux sont facilités par les savoirs langagiers et culturels que les personnes requérantes d'asile et les habitants hôtes partagent les uns avec les autres (Zeugin, 2007). La culture est en effet comprise comme un processus dynamique constitué par un ensemble de pratiques toujours en mouvement et sans cesse redéfinies. A cet égard, l'investissement des habitants du pays hôte dans le processus d'intégration est primordial pour qu'il soit effectif (Eicke & Zeugin, 2007). Toutefois, les publications à ce propos ont généralement comme objet d'étude les personnes requérantes elles-mêmes plutôt que les communautés qui les accueillent.

¹⁵ Par exemple de la même famille, nationalité ou appartenance religieuse.

Ainsi, il a été constaté que même si les personnes requérantes viennent de plus en plus loin et parlent toujours plus de langues différentes, l'apprentissage d'une des langues nationales suisses se fait plus facilement chez les jeunes migrants. Selon les statistiques, l'acquisition de la langue du pays d'accueil chez les moins de 25 ans est en augmentation depuis 1970 (23.1% utilisait la langue hôte comme langue principale en 1970 et 59.9% en 2000 (Piguet, 2013)).

Cependant, Zeugin (2007) met en garde contre une focalisation sur le langage. Celui-ci peut parfois être instrumentalisé politiquement ou médiatiquement dans le but d'évaluer un degré d'intégration alors qu'aucune corrélation entre langage et intégration n'est attestée. Celui-ci ne constitue finalement qu'un facteur parmi d'autres. Des lacunes linguistiques ne sont par exemple pas forcément liées à un déficit d'intégration¹⁶, et une maîtrise de la langue ne constitue pas toujours un signe d'intégration sociale ou professionnelle réussie.

Sécurité et stabilité

L'acquisition des savoirs langagiers et culturels ainsi que la création et le maintien des liens sociaux ne peut se faire uniquement dans un contexte de stabilité et de sécurité ressentie. Les auteurs sont à ce sujet quasi-unanimes. En effet, la formulation de projets sociaux et professionnels durables dans le pays hôte dépend du sentiment de stabilité et de sécurité (Ager & Strang, 2008; Bertrand, 2017; Canning, 2019; Fresia et al., 2013; Piguet, 2013; Zeugin, 2007).

Dans le cas suisse, comme vu ci-dessus, le problème de l'instabilité provoque des obstacles professionnels, sociaux et également médicaux. Les périodes d'attentes et la lenteur des procédures plongent ainsi les personnes requérantes d'asile dans une incertitude prolongée par rapport à leur situation. Celle-ci peut alors générer une précarité financière et juridique autant que de forts sentiments d'anxiété (Canning, 2019). Ainsi, cette situation administrative incertaine contraint les personnes requérantes d'asile d'évoluer dans une société de laquelle elles sont en réalité exclues (Mussard & Torreblanca, 2013).

Cependant, il a été relevé que, dans certains cas, la lenteur des procédures devient profitable à la personne requérante (Piguet, 2013). Cette situation peut en effet laisser du temps à la personne pour mettre en place d'autres stratégies d'établissement (par exemple les « cas de rigueur »). Toutefois, il nécessite, pour ce faire, une connaissance du système suisse et des « entrouvertures¹⁷ » que celui-ci peut parfois offrir. Cela peut être facilité par un réseau social varié (avocat, médecin, amis, etc.) qui en plus de pouvoir des conseils et informations peut également soutenir financièrement une personne en procédure. De fait, les disparités parmi les personnes requérantes en regard de leur connaissance du système ainsi que de l'étendue de leur réseau génèrent des inégalités face au déroulement des procédures (Mussard & Torreblanca, 2013).

¹⁶ Voir l'exemple des migrants anglophones de D'Amato (2008).

¹⁷ Par exemple, les admissions provisoires ou humanitaires (« cas de rigueur »).

4.3. Pôle politique et administratif

Ce dernier pôle englobe des aspects liés aux actions de l'État et de l'administration publique. La façon dont est vécue l'asile dépend de fait des droits et devoirs rattachés à la personne requérante, ainsi que de la perception qu'elle en a, laquelle découle principalement de ses interactions avec les représentants et structures étatiques.

Deux catégories de travaux se sont intéressées à ce thème. Les premiers ont pour objet les politiques d'immigration, leurs histoires¹⁸ et les comparaisons internationales¹⁹. Les seconds portent un regard ethnographique sur la bureaucratie et les intervenants en contact direct avec les populations requérantes (Fresia et al., 2013).

Ces travaux reflètent la tension que tout État expérimente dans l'accueil de personnes requérantes, à savoir entre « souveraineté » et « humanité ». L'État peut contraindre ou encourager l'immigration en se servant du droit et, dans un même temps, être limité par le devoir de respecter les droits fondamentaux de tout individu (Zeugin, 2007). A un autre niveau, il est possible de retrouver cette ambivalence chez les professionnels de l'asile, ces derniers pouvant se sentir tiraillé entre l'application du droit et des procédures auxquels ils sont assignés d'un côté, et le respect de l'humanité et du contact humain de l'autre (Fresia et al., 2013).

En 2013, une étude sur les intervenants professionnels décidant de l'octroi de l'asile en Suisse a mis en avant leur sentiment de responsabilité (Grandjean-Jornot, Meury, & Rouget, 2013). Ils sont en effet conscients de prendre des décisions « graves » pouvant affecter la vie d'autrui. Les auteurs mettent en évidence le besoin de lignes directrices objectives afin de réduire cette responsabilité personnelle. Toutefois, la dimension subjective reste importante aux yeux des professionnels durant certaines étapes du processus. De manière ambivalente, les collaborateurs aspirent non seulement à une unité de pratique pour plus d'équité, mais également à plus de temps pour un traitement individualisé de chaque situation. Partant, les auteurs précités relèvent que la procédure d'asile revêt d'un caractère très particulier puisqu'il s'agit d'une procédure administrative ayant des conséquences comparables à celle d'un jugement. Il est par ailleurs observé que malgré des contrôles de la part de leur hiérarchie, les professionnels rendent souvent seuls leurs décisions. Il devient alors légitime de se poser des questions éthiques quant à la gestion par des collaborateurs administratifs de décisions tant pétries d'enjeux que chargées émotionnellement (Kobelinsky, 2012).

En écho à ces difficultés rencontrées par les professionnels, l'étude de terrain de Rey et Beurret (2013) sur les intervenants juridiques accompagnant les personnes requérantes d'asile conclut que ces derniers possèdent généralement deux ensembles de compétences : d'une part, des compétences techniques et logiques acquises durant leur formation ; d'autre part, une « logique humanitaire » développée sur foi de leurs expériences et de leur pratique quotidienne qui les amène à questionner les normes auxquelles ils sont soumis, cas échéant d'agir pour les faire évoluer (Rey & Beurret, 2013).

¹⁸ Voir par exemple D'Amato (2008) pour la Suisse ou Gaeremynck (2013) pour la France.

¹⁹ Voir les rapports produits par les organisations internationales comme le Haut-commissariat des réfugiés (HCR), l'International organization for migration (IOM) ou l'Asylum information database (AIDA).

5. Stratégie de recherche

5.1. La méthode qualitative

Afin de répondre aux objectifs de cette recherche, une méthodologie qualitative a été utilisée dans le but de saisir les pratiques et les représentations des différentes populations étudiées. Son caractère inductif permet de comprendre le sens et l'interprétation donnés par les acteurs aux phénomènes sociaux (Flick, 2014; Paillé & Mucchielli, 2016). Elle est propice à l'exploration des parcours de vie ou professionnels, des perceptions ainsi que des ressentis des personnes enquêtées (Dumez, 2011; Miles & Huberman, 2003).

5.2. Regards croisés

Cette étude repose sur l'idée de croiser différents regards autour de la thématique de l'asile. Afin d'avoir une image la plus complète possible des conditions de vie en foyer des personnes requérantes d'asile, les points de vue de différents acteurs ont été récoltés et analysés. Il s'agit de ceux des personnes requérantes d'asile et résidentes en foyer EVAM, des professionnels qui travaillent avec elles et des chercheurs amenés, lors de séances dédiées, à poser un regard critique sur le processus de recherche et de production de connaissances.

Pour ce faire, plusieurs outils de récolte de données qualitatives ont été mobilisés. Les points de vue des bénéficiaires et des professionnels ont été récoltés par le biais d'observations participantes ou non-participantes *in situ* et d'entretiens semi-structurés. Parallèlement, les chercheurs ont tenu la rédaction d'un carnet de bord. Cet outil permet de recenser leurs expériences de recherche, leurs constats et leurs ressentis dans le but d'encourager un véritable travail réflexif. Un tel outil aide à constater l'évolution de ses propres représentations sur la thématique et favorise un recul nécessaire et bienvenu au moment de l'analyse de données (Valéau & Gardody, 2016). Sur cette base, de manière continue et itérative tout au long du processus de recherche, les chercheurs ont mis en commun et confronté leurs réflexions et leurs ressentis lors de séances d'échange et de travail, notamment lors de focus groupes animés par les chargées de cours. Cette démarche se veut renforcer d'autant la rigueur scientifique d'une étude au travers d'une réflexivité constante sur l'objet de recherche et sur le processus de production des données (Champagne & Clennett-Sirois, 2016).

5.3. Stratégie de collecte des données

5.3.1. Accès au terrain et profils des enquêtés

En ce qui concerne l'accès au terrain, chaque groupe de travail a été mis en contact avec une ou plusieurs personnes de référence en fonction de leurs objectifs poursuivis et des populations enquêtées. Ces *gatekeepers* ont ouvert les portes de chaque terrain respectif. Tous les enquêtés, dont les profils sont présentés dans le Tableau 1, qu'ils soient personnes bénéficiaires ou professionnels, ont participé de manière volontaire à la recherche.

5.3.2. Observation

L'observation consiste à recueillir des faits et impressions dans un environnement défini. Pour qu'elle soit scientifique, elle doit combiner une attention particulière des chercheurs à une récolte ordonnée des données. Il s'agit donc de relever ce qui est observé, ce qui est entendu et ce qui est ressenti, relativement aux objectifs de recherche. L'observation peut être participante ou non-participante (dépendant si l'observateur prend part ou non aux activités des enquêtés) (Lapassade, 2002).

Une première observation collective au sein du foyer de Crissier a eu lieu en novembre 2018²⁰. Celle-ci a donné aux chercheurs l'opportunité d'écouter une présentation sur l'EVAM, d'échanger avec des professionnels exerçant en foyer et de visiter les locaux. Cette visite constitue une première immersion au sein du terrain de recherche. Cette observation est considérée comme non-participante puisque les chercheurs n'ont pas participé à la vie du foyer (Bastien, 2007).

A la suite de cette observation collective, six observations par groupes de travail ont été organisées. Leur but a été de pouvoir regarder attentivement, de manière participante ou non, des activités dispensées par l'EVAM ou ses partenaires. Certains groupes ont par exemple assisté aux fêtes de fin d'année au sein d'un foyer ou encore à des modules de prévention ou cours dispensés à l'attention des personnes requérantes d'asile. Le Tableau 1 détaille les lieux d'observation de chaque groupe de travail.

Ces observations ont ainsi permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'EVAM, de rencontrer ses acteurs et de s'immerger dans un milieu jusqu'alors peu voire pas connu. Elles ont donné lieu à des rapports d'observation.

5.3.3. Entretiens semi-structurés

Chacun des chercheurs a mené un entretien semi-structuré individuel d'environ une heure auprès d'un professionnel (assistant social, surveillant, intendant, responsable à l'EVAM ou infirmier USMi) ou d'une personne requérante d'asile. Au total, 24 entretiens ont été menés, leur détail figure dans le Tableau 1.

L'entretien semi-structuré est une technique permettant au chercheur d'obtenir le plus d'information possible sur un sujet donné, en laissant la liberté à l'interviewé d'aller chercher au fond de lui les expériences qu'il souhaite partager, tout en permettant au chercheur de rester centré sur des thématiques qu'il a défini préalablement (Poupart, 2012). Chaque entretien a été enregistré et la confidentialité et l'anonymat de chaque entrevue a été garantie par le biais d'un formulaire d'information et de consentement²¹.

Les entretiens semi-structurés ont été orientés par l'élaboration de grilles d'entretien effectuées sous forme de *mind map*²². Les entretiens ont débuté par des questions

²⁰ La classe entière s'y est rendue pour visiter les lieux.

²¹ Tous les prénoms de bénéficiaires, de professionnels ou de chercheurs mentionnés dans le corps de ce rapport de recherche sont des noms d'emprunts.

²² Le *mind map* est une représentation visuelle d'idées et d'informations organisées sous forme de carte.

générales afin de mettre l'enquêté à l'aise et établir une certaine confiance (Berthier, 2016). Puis, des questions plus précises ont rendu possible l'approfondissement de certains points estimés pertinents en regard des objectifs de recherche et du déroulement de l'entretien lui-même (Beaud & Weber, 2010).

Tableau 1. Détails des observations et des entretiens semi-structurés

Observations (n=7)	Entretiens (n=24)
Visite collective de l'EVAM	7 bénéficiaires
Visite générale d'un foyer	4 surveillants
Séance de prévention sur les addictions	5 assistants sociaux
Fête de Noël de l'EVAM	2 intendants
Cours de français	1 éducateur
Visite de cours de cuisine	1 responsable de secteur
Séance d'information sur les règles du foyer	4 professionnels de la santé

5.3.4. Focus groupes

De manière complémentaire aux données récoltées par le biais des observations et des entretiens semi-structurés, des focus groupes entre chercheurs ont eu lieu afin de mettre en commun leurs expériences de recherche et les ressentis qui les accompagnent. Durant ces moments, sous l'égide d'un animateur de séance, les étudiants-chercheurs ont échangé de manière à encourager aussi bien les réflexions individuelles et collectives nécessaires au développement d'une posture critique sur le processus de production des données. Ils ont ainsi formé une « société pensante et savante en miniature » (Kitzinger, Markova, & Kalampalikis, 2004).

Les grilles de focus groupes ont été élaborées à l'appui des carnets de bord individuels des étudiants. Les carnets de bord ont été remplis *online* grâce à une application récoltant les impressions des étudiants en les aiguillant à l'aide de questions tantôt ouvertes et tantôt fermées. Dès lors qu'il s'agissait de saisir au moment le plus proche de leur apparition toutes expériences, ressentis, constats, idées ou pistes de recherche (Valéau & Gardody, 2016), les carnets de bord ont été remplis à cinq moments particuliers : à l'annonce de la thématique de recherche, à l'issue de la recherche bibliographique sur le thème, consécutivement aux observations et aux entretiens, enfin lors de la clôture du processus analytique. Le contenu des carnets a en particulier été mobilisé durant le processus d'analyse des données favorisant une prise de recul sur les données produites et encourageant réflexivité et posture critique sur l'objet et le processus de recherche lui-même (Stoll & Campistol, 2019).

5.4. Stratégie d'analyse des données

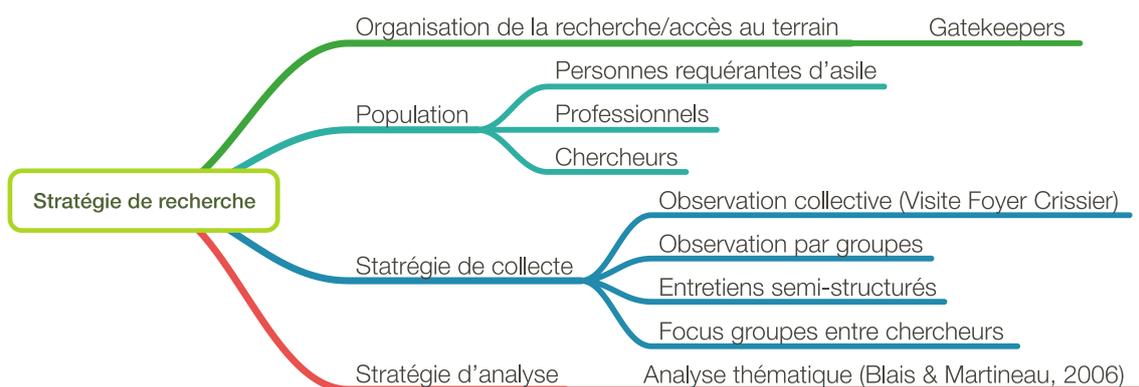
Le type d'analyse utilisé dans le cadre de cette recherche qualitative est l'analyse thématique de contenu (Blais & Martineau, 2006). Cette méthode implique de dégager, des données collectées, les dimensions les plus évidentes quant au sujet de recherche, dans le

but d'en extraire différents axes analytiques justifiés. En substance, il s'agit d'un travail de codage en plusieurs étapes. La première consiste en une analyse verticale de chaque entretien et observation pris pour lui-même. Il s'agit de réunir les données brutes pour pouvoir en faire émerger des dimensions et sous-dimensions par le biais de lectures et relectures de ces dernières. La seconde consiste en une analyse horizontale de l'ensemble du corpus de données au travers de laquelle il est cette fois question d'établir des liens entre les différentes dimensions mises en évidence lors de l'analyse verticale préalable, tout en prenant en compte leurs convergences et divergences. Dans la foulée, les dimensions et sous-dimensions relevées, constitutives des axes analytiques identifiés, sont confrontées et comparées aux résultats de travaux antérieurs issus de la littérature existante. Dans le cadre de ce processus, les observations et les entretiens semi-structurés constituent le mode de collecte de données principal. Le contenu des carnets de bord ainsi que les focus groupes menés auprès des étudiants forment quant à eux une source de données complémentaire.

Dans un premier temps, ce processus analytique a été effectué par chaque groupe de travail sur la base de ses données récoltées. Dans un deuxième temps, il a été reproduit en croisant les résultats de l'ensemble des groupes pour affiner les résultats obtenus. Favorisant ainsi la diversification interne (intragroupe) d'une part et externe d'autre part (intergroupe), le principe de saturation empirique est maximisé. Ce principe rend compte du moment où toutes nouvelles données récoltées ne révèlent pas d'informations suffisamment nouvelles justifiant la poursuite de la collecte (Flick, 2014).

La Figure 3 propose un récapitulatif de la stratégie de recherche de cette étude, en particulier ses populations enquêtées et ses outils mobilisés.

Figure 2. Schéma récapitulatif de la stratégie de recherche



6. Pistes d'analyses

Cette partie détaille les pistes analytiques émanant des données récoltées. Le foisonnement de données a donné lieu à un travail en profondeur pour extraire cinq axes portant chacun sur la vie quotidienne des bénéficiaires de l'EVAM et sur les pratiques et les représentations de ses collaborateurs et partenaires, tous susceptibles d'être impactés par les changements législatifs récents.

6.1. Les foyers en termes de structure et d'organisation

Cette section s'intéresse à la structure et à l'organisation des foyers. Il est d'abord fait mention de leur caractère parfois physiquement ou virtuellement isolé, par exemple leur localisation ou leur accès limité à Internet. Des enjeux relatifs à l'appropriation des lieux par les bénéficiaires et à la vie en cohabitation sont également mis en évidence.

De manière générale, les lieux de vie de l'EVAM apparaissent souvent éloignés des centres urbains. Un général manque d'accessibilité dû à la géolocalisation des établissements et aux moyens de communication dont ils sont équipés semble générer un sentiment d'isolement.

*« Mais moi qui ai l'habitude des grandes villes, je me trouve vraiment très en campagne et j'ai l'impression que mes possibilités d'action sont un peu réduites »
(Max, bénéficiaire)*

Il a régulièrement été évoqué qu'un accès Internet partagé à l'ensemble de la structure et des bénéficiaires serait bienvenu. Bien que certaines structures disposent d'ordinateurs en libre-service, dans d'autres, la connexion Internet est à la charge des bénéficiaires. Des abonnements souvent annuels sont alors individuellement contractés et engendrent des coûts élevés à titre personnel. Or, pour plusieurs raisons, la connexion Internet est exprimée en tant que nécessité pour les bénéficiaires. Elle permet de maintenir des liens avec l'extérieur du foyer et notamment avec leur famille qui souvent ne se trouve pas en Suisse. Internet encourage également la création et le renforcement de liens sociaux, avec des amis autant qu'avec de potentiels futurs employeurs. Le Web donne accès à de nouvelles connaissances et à une palette de renseignements pratiques, par exemple sur des démarches administratives et les moyens de les faciliter. Plus largement, il est un moyen de se sentir « connecté » au monde et à la société d'accueil. Partant, cet aspect est plus amplement développé dans la partie « relations et communication comme clés de voute » de ce rapport.

Un autre aspect souligné par cette recherche concerne la structure et l'organisation interne des foyers et de leurs espaces de vie collectifs et individuels. Il ressort de nos données récoltées qu'il n'est pas aisé pour les bénéficiaires de s'approprier les espaces afin de pouvoir se sentir « chez soi ». Au cours d'un entretien, un bénéficiaire nous a par exemple révélé qu'il assimile ce lieu à une contrainte plutôt qu'à un espace réconfortant. Lorsqu'il rentre au foyer après une journée de travail, il exprime de sentir étranger dans cet espace de vie. Selon lui, sa motivation à entreprendre des activités, telles que professionnelles ou récréatives, est directement liée avec le niveau d'agrément du lieu de vie.

*« Je ne me sens pas bien quand je retourne là-bas. C'est entre travail et travail là-bas aussi »
(Jean, bénéficiaire)*

*« On peut réfléchir à mettre un café, un truc, un truc convivial. Ils ont essayé de mettre quelque chose : des reposeirs et des jeux pour les enfants et tout ça, mais c'est un peu trop formel voyez ? C'est trop formel, ça fait...on sent que bon, c'est des zones qui sont un peu... On est caché en attendant [...] Le moral euh...le moral en pâtit beaucoup »
(Karim, bénéficiaire)*

Concrètement, concernant l'environnement physique, les éléments suivants ont été identifiés comme pouvant diminuer le sentiment de bien-être des bénéficiaires dans les foyers : l'usure du mobilier, l'étroitesse de certains espaces et en particulier des locaux communs ou encore des murs de couleurs ternes et bétonnés. L'espace est généralement perçu comme froid et impersonnel.

Une autre cause d'inconfort dans les foyers, relevée indifféremment par les bénéficiaires et les intervenants sociaux, concerne l'hygiène et la propreté des lieux, laquelle se manifeste le plus souvent par des odeurs prégnantes et de renfermé. Selon certains témoignages, cela pourrait s'expliquer par un déficit d'aération, un manque de soin accordé aux pièces communes (notamment les salles de bains) ou parfois à de longs jours d'attente pour bénéficier de la machine à laver le linge.

Les efforts de cohabitation font ainsi partie du quotidien des personnes requérantes d'asile en vue de maintenir une certaine harmonie et un sentiment de bien-vivre ensemble. Philippe explique que le fait qu'ils soient nombreux à utiliser les sanitaires et la cuisine a *de facto* un impact sur la propreté des lieux :

*« Les toilettes, y a problème [...] parce qu'ils utilisent les enfants et il n'a pas nettoyé [...] aussi sale il y a la cuisine. C'est quelqu'un qu'il prépare à manger, il n'a pas nettoyé, il y a problème aussi »
(Philippe, bénéficiaire)*

*« C'est la catastrophe ! Certains réfugiés, ils ne savent pas utiliser les toilettes [...] ils salissent »
(Max, bénéficiaire)*

Concernant la cuisine, les bénéficiaires sont autorisés à cuisiner jusqu'à 22h au maximum et ils mentionnent que la cuisine est souvent très occupée aux « heures de pointe ». Pour bon nombre d'entre eux, cela s'avère problématique dans la mesure où ils sont susceptibles de rentrer au foyer plus tardivement. Comme nous l'explique Philippe :

*« Si tu n'es pas préparé avant dix heures, c'est fermé. C'est ça c'est y a problème parce que quand je suis allé chez des amis et je suis venu plus tard, il y a problème »
(Philippe, bénéficiaire)*

Ce problème est amplifié en période de Ramadan, lorsque la cuisine est très fréquentée après le coucher du soleil. Philippe ajoute à ce propos :

« [J'ai] fait le Ramadan ici et le soir a préparé à manger et il y a beaucoup de gens qui font le Ramadan. Et il y a une plaque pour beaucoup de gens.

Comment vivre ici 3 ans ? »

(Philippe, bénéficiaire)

Bien que n'étant pas des espaces communs à proprement parler, les chambres à coucher demandent également des efforts de cohabitation. Premièrement, la proximité entre les chambres de personnes seules et les chambres familiales évoque des réactions mitigées. Selon certains enquêtés, cette mixité a un effet autorégulateur positif concernant le bruit. En effet, les personnes seules respecteraient le sommeil des enfants et réciproquement. Les parents veilleraient aussi à ce que leurs enfants ne dérangent pas les autres adultes. Cependant, un autre bénéficiaire émet un avis opposé. Considérant le parcours des personnes requérantes d'asile comme potentiellement traumatisant, il met en avant la nécessité de tranquillité qui s'obtiendrait par une séparation des célibataires et des familles. Deuxièmement, à l'intérieur même des chambres, la « colocation » avec un inconnu a souvent été relevée comme problématique par les enquêtés, le fait de manquer d'intimité est mis en avant par plusieurs d'entre eux mais également par les professionnels.

« Il y a beaucoup de problèmes dans un foyer. Mais le gros premier, c'est la chambre [...] il y a problème parce qu'il y a la personne quand tu es endormi qui va ouvrir la

porte et allumer la lumière »

(Philippe, bénéficiaire)

« Ça je trouve que pour l'intimité c'est un peu moyen. Des familles, pour moi, il leur faudrait comme un petit appartement dans le foyer. J'ai pas entendu mais je pense qu'il y a des plaintes. C'est ça aussi, il faut toujours se mettre à la place de l'autre, pour voir les choses [...]

Parce que le mec qui est là avec 3 ou 4 enfants et sa femme, dans une chambre peu spacieuse et pour aller aux sanitaires ou aux douches il faut sortir, je pense que tu as compris, ce manque d'intimité pour une famille ça doit être pénible »

(Colin, professionnel EVAM)

A ce problème de partage de l'espace privé vient s'ajouter le fait que bien souvent les personnes cohabitant ensemble ne parlent pas la même langue. Ceci peut mener à des difficultés de communication et consécutivement des manques d'accords mutuels sur la vie commune.

« Je peux dire qu'on ne communique presque pas [...] c'est tellement rare que je peux compter le nombre de fois qu'on l'a fait [...] quand les gens viennent demander l'asile, qu'on fasse d'abord le tri des langues »

(Max, bénéficiaire)

Ce « tri des langues » auquel Max fait référence permettrait, selon lui, d'encourager la communication, et donc l'entraide et la solidarité entre les bénéficiaires. Cette solidarité est

d'ailleurs souvent mentionnée comme un élément positif au sein de l'EVAM. Au-delà de la langue, une mixité d'intérêts, de rythmes de vie, de cultures, d'âges et de religions exigent une grande compréhension ainsi que des efforts de conciliation importants de la part de tous. Par exemple, un enquêté confie se sentir parfois jugé ou dévisagé par rapport à ses habitudes de vie.

*« Je parle plutôt des lieux d'échange. On a une salle en bas qui est censée être une salle de jeux. C'est une salle qui ouvre seulement trois jours, le mercredi, le jeudi et le vendredi, et ça ouvre seulement quelques heures, comme de 17h à 21h. C'est moins de 3h dans une journée. Et je trouve que ce n'est pas assez pour la communication. Parce que le fait de se rencontrer entre nous permet déjà à ceux qui n'ont pas la facilité de la langue de pouvoir s'exercer régulièrement. Ça crée un réseau en fait. Et puis certains qui sont arrivés avant d'autres peuvent leur expliquer comment ça se passe, comment sont les démarches qu'ils ont eu à faire, des trucs qui peuvent faciliter l'intégration »
(François, bénéficiaire)*

6.2. Un besoin manifesté d'informations et de conseils

Une deuxième dimension identifiée au travers de nos données récoltées concerne le besoin fortement exprimé, autant par les personnes requérantes d'asile que les professionnels les entourant, d'obtenir pour les uns et de fournir pour les autres davantage d'informations et de conseils : au sujet de ses proches restés au pays, des règles et des normes au sein des foyers, de sa situation administrative, de la législation suisse ou encore du fonctionnement des administrations et des institutions helvétiques. Ceci permettrait éventuellement de limiter et d'apaiser autant que possible les incertitudes qui jalonnent le quotidien des personnes requérantes d'asile. La situation des proches restés au pays peut être inconnue ou imprécise.

*« Le permis N n'achète pas de téléphone. J'ai tout fait ! Donc soit j'ai un téléphone, et peut-être la SIM je peux l'avoir. Et donc, j'ai passé trois mois comme ça, sans communication avec ma famille [...] Et donc c'est quand l'ami m'a aidé à avoir ceci [désigne son smartphone] maintenant que j'ai pu communiquer avec ma femme et mon garçon. Et donc ça me fait chaud au cœur, ça m'aide beaucoup. Mais si je n'avais pas la communication, je devrais souffrir beaucoup »
(Marc, bénéficiaire)*

En parallèle, les bénéficiaires enquêtés mentionnent qu'il leur serait bénéfique de disposer davantage d'informations sur les conditions qui régissent la vie en foyer, pour en faciliter la compréhension. Cela semble plus utile encore constatant que les informations de base sont d'abord données oralement à l'arrivée au foyer.

« Pour nous dire les règles du foyer, lorsque je suis arrivé, c'est le personnel de sécurité qui m'a donné le badge et les informations générales. Par exemple c'est lui qui m'a dit qu'il ne faut pas être absent du foyer plus de 4 jours, quand les cuisines ferment, etc.

*C'était l'information simple. Après deux-trois jours, l'assistante sociale a pris rendez-vous avec moi et un interprète pour m'expliquer toutes les règles du foyer »
(Marc, bénéficiaire)*

Dans la foulée, il existe ainsi un besoin de pouvoir saisir progressivement le fonctionnement des institutions suisses. Pour nombre d'enquêtés, il s'agit en effet de savoir où trouver les informations, auprès de qui et comment selon leur situation.

*« Les hommes quittent, là c'est difficile maintenant ils viennent chez vous, et puis quand tu arrives, tu t'installes et puis ce que tu peux faire, tu fais. Je croyais la Suisse aussi c'est comme ça mais on m'a dit non : tout est réglementé ! »
(Marc, bénéficiaire)*

*« J'ai voulu lui dire que c'était ça qui menait certaines personnes à se droguer, fumer, à commencer à vendre de la drogue, parce qu'ils nous disent qu'on doit se chercher [une occupation]. Le premier qui va lui proposer de faire ça et de prendre de l'argent, il va accepter. Mais si on lui avait dit pendant que vous êtes là, voici les démarches qu'il faut suivre, le nombre de temps qu'il faut pour faire ça, etc. »
(Aïcha, bénéficiaire)*

Nonobstant, ce qui semble créer le plus de frustrations et de souffrance est l'incertitude par rapport à sa propre situation administrative. Cela est également reconnu par les professionnels de l'EVAM qui soulignent les difficultés que peuvent rencontrer les bénéficiaires relativement à ce point.

*« Après, par contre, on sent l'impact que cela a sur le moral d'une personne, le stade où ils en sont dans la procédure. Les permis N, ils sont dans le doute. Cela crée un grand stress et une grande insécurité »
(Charles, professionnel EVAM)*

Dès lors qu'elles déterminent les droits et devoirs, les questions relatives aux permis de séjour et les attentes qu'elles génèrent se cristallisent le plus souvent autour d'un sentiment d'espoir d'une réponse favorable. Comme exprimé par Jean et Max, il est impossible de se projeter dans l'avenir, même proche, en raison de cette incertitude :

*[Jean envisage de pouvoir un jour louer un appartement en Suisse et y travailler mais] « Cela dépend de ce que je vais recevoir, c'est le permis qui décide »
(Jean, bénéficiaire)*

*« On ne sait jamais dans combien de temps la procédure sera terminée, ni même si la demande d'asile sera acceptée ou non »
(Max, bénéficiaire)*

En effet, la plupart des bénéficiaires ne sont pas au courant de l'avancée de la procédure et de leur dossier, ni même des prochaines étapes qui les attendent. Ceci a pour conséquence de les projeter dans un état de frustration et de stress quasi permanent. Certaines personnes requérantes, comme Aïcha, se demandent si cette attente, bien qu'involontaire, n'est pas dans le but « *de nous rendre fous* ». La longueur des procédures est un problème soulevé par la plupart des bénéficiaires. Certains sont là depuis plusieurs années et n'ont

toujours pas pu observer de changements significatifs de leur situation. Comme nous l'explique Jean, il ne détient pas beaucoup d'informations si ce n'est que la procédure sera longue et éprouvante :

*« La procédure telle qu'on me l'a expliquée, elle est longue et elle est éprouvante ! Il faut vraiment patienter, patienter...même des hommes sont là bien avant moi et ils y sont encore »
(Jean, bénéficiaire)*

Un impact concret de cette attente incertaine est la difficulté de trouver un emploi : les employeurs apparaissent peu propices à s'investir auprès d'une personne qui risque de devoir quitter la Suisse à tout moment. Cela met les bénéficiaires dans une situation de dépendance, puisqu'ils ne peuvent générer des moyens financiers suffisants qui leurs permettraient de quitter le foyer. Plus encore, il n'est pas exclu que le fait de ne pas avoir d'emploi puisse avoir un impact négatif quant à l'avancement de la procédure du traitement de leur dossier.

Bien que l'EVAM ne puisse influencer les aspects procéduraux et légaux des statuts des personnes requérantes d'asile, de plus complètes informations par rapport au fonctionnement de la procédure d'asile, de ses étapes et ses acteurs seraient, selon certains enquêtés, bienvenues.

*« Parce que nous, les requérants d'asile, on vient dans un monde dont on ne connaît rien. On a besoin de ceux qui peuvent nous aider, qui vont nous conseiller »
(Aïcha, bénéficiaire)*

*« Bon, il y a des informations qu'on est presque obligé de chercher soi-même et des informations que l'EVAM peut donner ou alors il faut étayer celle que nous avons. En fait c'est ça, mais en général c'est qu'il faut franchement se battre soi-même »
(Max, bénéficiaire)*

6.3. Les impacts procéduraux et légaux

Bien qu'évaluer les impacts des révisions de la LAsi du 1^{er} mars 2019 soit un des objectifs initiaux de cette recherche, il apparaît difficile de se prononcer à ce jour sur ces derniers, compte tenu d'un manque certain de recul entre l'entrée en vigueur de la loi et la temporalité de cette recherche. Il est à noter que certains entretiens ont été menés seulement quelques jours ou semaines après l'entrée en vigueur de la modification de la loi. De la sorte, plusieurs intervenants ont émis le fait qu'il était encore trop tôt pour en voir des effets et ont privilégié une approche précautionneuse par rapport à ces questions.

*« C'est trop tôt pour le dire [...] pour voir un réel impact de la réforme et pour savoir si c'était une bonne décision »
(Charles, professionnel EVAM)*

Partant, les avis des professionnels enquêtés sont tempérés, nuancés, seulement parfois teintés d'inquiétudes. Nos entretiens rendent compte de la difficulté d'obtenir des réponses

exactes et renseignées quant aux impacts des changements législatifs et laissent voir des avis divergents.

*« Je pense qu'on essaie surtout de répondre à des questions de budget et qu'il y a le désir de s'aligner sur une certaine vision d'une certaine partie de la population pour qui c'est un problème qu'il faut régler vite. Pour moi, tout raccourcissement des procédures est une bonne chose parce qu'on évite de maintenir les personnes dans l'incertitude pendant trop longtemps ce qui peut vraiment avoir des effets dévastateurs psychologiquement. On leur demande constamment des efforts d'intégration alors qu'ils ne savent pas s'ils pourront rester ou pas »
(Mathieu, professionnel EVAM)*

Nous pouvons également souligner que, selon leur fonction, les intervenants ne sont pas impactés de la même manière par ces changements. Il en est ressorti que les intendants ont plus de difficultés à percevoir le changement que les autres professionnels enquêtés. Ces changements prendraient alors plutôt place « au niveau de l'administration ». Sans tirer aucun rapport de cause à effet, il a néanmoins été constaté qu'aucune nouvelle arrivée en foyer a eu lieu durant les deux semaines qui ont suivi la mise en vigueur de la réforme de la loi LAsi du mois de mars 2019.

Du point de vue des assistants sociaux, des impacts positifs ont été soulevés. Ceux-ci concernent notamment la rapidité de la procédure, engendrant une diminution du nombre de permis N et permettant cas échéant un suivi plus ciblé. Comme l'expliquent certains de ces professionnels, le focus devrait désormais porter sur des cas plus définis auprès desquels il sera plus aisément possible d'intervenir.

*« On aura de moins en moins de permis N, parce que ce seront des personnes qui vont sortir des centres d'enregistrement et de procédure qui viendront ici avec le permis B déjà, ou bien des permis F réfugiés »
(Jules, professionnel EVAM)*

*« On va aider les personnes qui en ont besoin, qui sont en danger »
(Sabine, professionnelle EVAM)*

Sur le plan des impacts négatifs, certains professionnels ont partagé leurs préoccupations. Pour eux, le nouveau délai d'octroi de permis de séjour de 140 jours peut sembler trop court. Il serait alors difficile de constituer aussi rapidement un dossier de preuves. De plus, une inquiétude porte notamment sur l'octroi de logements aux bénéficiaires dans un contexte de crise actuelle du logement dans le canton de Vaud. En revanche, une position plutôt rassurante quant aux impacts législatifs encourus serait de pouvoir gager sur la capacité d'adaptation des structures.

*« Ça devient de plus en plus dur d'accéder au logement, d'avoir des appartements, les gens restent plus longtemps dans les foyers »
(Joseph, professionnel EVAM)*

« Le mandat que l'on a, c'est vraiment sur des prestations. Donc, il n'y a pas d'attentes en termes de changements [...] Nous, ce qu'on doit faire c'est adapter les prestations, en fonction des populations que l'on accueille, sur l'hébergement, l'encadrement et l'assistance »

(Robert, professionnel EVAM)

En définitive, la plupart des collaborateurs EVAM enquêtés estiment à ce stade important de pouvoir être bien informés et cas échéant soutenus en période de conséquents changements procéduraux et légaux. Ils proposent de renforcer les communications à ce propos au sein de l'EVAM mais également auprès de l'ensemble du réseau de prise en charge des personnes requérantes d'asile. Ces informations sont présagées pouvoir renforcer les prises en charge et orienter au mieux les bénéficiaires. De cette manière également, des questions laissées en suspens, s'agissant par exemple de la détermination ou de l'identification des services compétents pour répondre à telle ou telle situation, pourraient être éclaircies.

« On aura ces nouvelles décisions de procédure accélérée avec des permis B. Et ça, c'est une nouvelle population, qui n'est pas forcément des mêmes pays d'origine, qui devra être intégrée dans les mêmes foyers que les personnes demandeuses d'asile. Mais avec des normes financières différentes, puisqu'ils ne dépendent pas de la même structure même si elles sont hébergées chez nous. Donc, il y a une convention, qui aujourd'hui n'est pas encore signée, entre l'EVAM et le Centre social d'intégration pour réfugiés (CSIR), qui définit les modalités de la prise en charge. Qui est-ce qui est compétent ? Qui est-ce qui est référant ? C'est l'assistant social de l'EVAM ou c'est l'assistant social du CSIR ? »

(John, professionnel EVAM)

6.4. Le travail et les compétences partagées

L'activité professionnelle apparaît dans notre recherche comme éminemment centrale pour favoriser le bien-être des personnes requérantes d'asile, leur intégration dans la société suisse et en conséquence le quotidien en foyer d'accueil. Un lien clair semble exister entre le fait d'avoir une occupation et la motivation de s'investir dans la vie du foyer.

Un premier aspect de l'apport d'un travail est l'obtention de ressources financières. Cependant, ce n'est pas nécessairement l'aspect le plus fréquemment évoqué par les bénéficiaires. Selon les conditions d'employabilité de ces derniers, ils peuvent exercer une activité lucrative qui leur procure à la fois une certaine autonomie financière mais surtout une occupation régulière. Les enquêtés ont mis en avant le fait que l'EVAM propose des emplois ou tâches rémunérées au sein même des foyers. Que ce soit pour des tâches pédagogiques, de traduction ou d'entretien, ces activités sont appréciées des bénéficiaires en ce qu'elles leur attribuent des responsabilités, renforcent leur investissement dans la vie du foyer et leur offrent la possibilité d'avoir une expérience de travail, antérieurement ou parallèlement à une activité professionnelle en dehors de la structure d'hébergement. Conséquemment, une activité lucrative régulière contribue à une meilleure estime de soi en augmentant le sentiment d'utilité et d'appartenance à la société.

Cependant, il est très fortement regretté que l'accès à l'emploi soit autant limité. Un enquêté nous a fait part d'un délai de plusieurs mois avant de pouvoir commencer à travailler. De plus, au sein des foyers, il ne semble pas possible de travailler pour plus de 300 CHF par mois ou de cumuler des occupations lucratives.

*« Donc, j'ai pris l'occupation pour les enfants. Ils ont dit qu'on peut pas faire deux activités parce qu'il y a un quota qu'on peut pas dépasser. Et moi j'ai dit : Bon, l'activité pour les enfants c'est bénévole, c'est moi-même qui a choisi. On peut ne pas me payer. Ça ne me dérange pas. Mais pour le nettoyage, c'est bien payé : au moins deux cents francs, c'est de l'argent. Voilà quoi, c'est pour me payer. Et j'ai pris ça. Mais c'est après ils disent : 'Non, Monsieur X, vous vous donnez trop, et tout. Nous allons tout faire pour que vous atteigniez trois cents francs. Donc on va faire une déduction »
(François, bénéficiaire)*

François souligne encore qu'il est important de trouver rapidement une activité afin de ne pas tomber dans l'ennui ou la passivité. Ce délai est, d'après lui, un frein dans son intégration. Il constate que ce temps d'attente pourrait être utilisé pour se former ou se renseigner en vue d'un futur emploi. Dans tous les cas, il est possible d'attester d'une forte demande d'être actif, de manière rémunérée ou non, de la part des bénéficiaires.

*« Parce que l'assistante sociale m'avait expliqué qu'avant les trois mois on ne pouvait pas travailler et que... Bon il y a aussi autre chose qu'on avait fait, on est allé ramasser les ordures sur les routes. C'était un dimanche, je crois [...] et il y a aussi que j'aimerais faire du bénévolat »
(François, bénéficiaire)*

D'autres enquêtés appuient encore leur volonté d'avoir une activité par rapport à l'augmentation du bien-être que cela leur procure :

*« Moi je ne fais pas de cours, enfin les cours de français, moi je faisais les cours aux enfants, enfin je les aidais avec le Monsieur que vous avez rencontré, l'autre bénéficiaire. Pour aider les enfants à faire leurs devoirs, et bon j'ai fait ça pendant deux semaines et ensuite on m'a proposé d'être auxiliaire pédagogique pour donner des cours de français aux autres personnes. Mais je ne sais pas pour les autres. Moi, c'est parce que j'aime travailler, j'aime bouger, je n'aime pas rester sur place »
(Aïcha, bénéficiaire)*

*« Parce que moi en [pays d'origine] je travaillais et aussi j'étudiais à l'université. Je me réveillais, de 6h jusqu'à minuit j'étais occupé, mais maintenant je travaille seulement le matin, 3 heures, et après je suis libre, je n'ai rien à faire »
(Jean, bénéficiaire)*

Ces affirmations font notamment écho à celles des professionnels de la santé pour qui une activité quotidienne (rémunérée ou de loisir) est un moteur qui réduit les risques de maladie physique et mentale et augmente la qualité de vie des personnes.

« Ça fait partie des problématiques de traumatisme. Les gens inactifs ils n'arrêtent pas de ressasser, de ruminer, donc l'inactivité c'est sûr, l'inoccupation [...] Alors

*l'occupation, le travail, hein, donner un travail et aussi je pense plus occuper au niveau divertissement. C'est quand même une population jeune, l'accès à faire du sport »
(Sarah, professionnelle USMi)*

Le constat se résout donc ici à une évidente impossibilité d'attribuer un travail (interne ou externe) suffisant en termes d'heures à tous les bénéficiaires qui le souhaiteraient. En outre, il semble que certaines compétences spécifiques des personnes requérantes pourraient peut-être davantage être mises à profit, à l'attention des résidents et des collaborateurs des foyers. Un exemple récurrent est celui des « interprètes informels ». Certains membres du personnel interagissant avec les bénéficiaires sont en effet parfois amenés à faire appel aux compétences langagières de ces derniers pour se faire comprendre ou régler des situations du quotidien²³. Recenser et recourir de manière plus systématique aux compétences des bénéficiaires pourrait être très apprécié et, dans la mesure du possible, contribuerait aussi à limiter l'implication des enfants dans cette tâche.

*« Il y a même des interprètes qui ne sont pas souhaités qui sont les enfants. Les enfants quand ils arrivent en Suisse vont directement à l'école et entre 3 et 6 mois parlent français, donc deviennent des interprètes. Ils viennent et prennent un pouvoir. Le statut change. Inconsciemment, l'enfant de 10 ans devient quasiment chef de famille. Et cela on ne le veut pas. Pour donner un rendez-vous, pour dire 2-3 mots on accepte mais il ne faut pas aller au-delà. Mais c'est naturel »
(Sandra, professionnelle USMi)*

Cette même logique pourrait éventuellement s'appliquer à l'organisation de formations par exemple. Malgré de constantes évolutions en la matière, des professionnels déplorent l'insuffisance de l'offre de modules dits « pragmatiques » dont les bénéficiaires pourraient bénéficier.

*« On a beaucoup de cours de français. On a des cours de mathématiques et on a aussi des formations pour la bureautique. On commence à développer l'enseignement de compétences numériques aussi »
(Mathieu, professionnel EVAM)*

Aussi, alors qu'un besoin est explicitement manifesté pour l'apprentissage de l'informatique et des langues par exemple, il serait éventuellement possible d'envisager des rencontres, organisées de manière plus ou moins formelles, pour que les bénéficiaires puissent profiter des compétences des autres personnes requérantes d'asile.

En lien avec cette discussion, un questionnement approfondi en termes de reconnaissance des acquis se profile comme une demande récurrente. Il est en effet présagé que la reconnaissance du parcours professionnel ou de formation des bénéficiaires aiderait certainement à leur sentiment de bien-être et leur intégration dans la société. Il est à ce propos alors souligné des obstacles souvent politiques pour concrétiser ces démarches, comme en témoigne Robert concernant les formations universitaires :

²³ Pour des aspects formels, il paraît évident que l'EVAM doit impérativement mandater un traducteur externe.

*« Il n'y a aucune reconnaissance des formations ou des cursus universitaires. Ça dépend des pays [...] Il n'y a pas de volonté de créer ces passerelles de reconnaissance de compétences. En tous cas, je n'ai pas entendu d'un projet de ce type là, au niveau fédéral. Je pense que tout le système de formation suisse est tellement chasse-gardée qu'il n'y a pas de raison qu'il y ait une telle volonté à l'heure actuelle »
(Robert, professionnel EVAM)*

Finalement, les partenariats développés par l'EVAM pour l'insertion socioprofessionnelle sont quasi systématiquement mis en évidence comme très positifs, aussi bien par les bénéficiaires que les professionnels. Tous marquent le désir que ceux-ci se poursuivent et se développent toujours davantage.

6.5. Les relations et la communication comme clés de voûte

Comme déjà mentionné en filigrane au travers de dimensions précédemment exposées, le maintien des liens et la création de nouvelles relations se situent au cœur des résultats mis en lumière par cette étude. La fréquence des échanges autant que leur intensité est centrale à plusieurs niveaux de relations identifiés : avec ses proches, entre les résidents des foyers, avec les professionnels en exercice à l'intérieur ou à l'extérieur des structures et plus largement avec tout acteur de notre société.

*« J'essaye à mon petit niveau de m'accorder avec les autres, parce que ce n'est pas facile d'être dans un endroit où tu ne parles à personne, donc j'essaye de partager avec les autres »
(Max, bénéficiaire)*

Concernant les professionnels, qu'ils soient affiliés à l'EVAM ou aux réseaux de partenaires, il ressort des données collectées un profond engagement envers les bénéficiaires : de manière presque unanime une importance toute particulière est accordée au temps de la rencontre, nécessaire pour l'instauration d'une relation humaine et de qualité. Autrement dit, le développement d'un lien de confiance est indissociable du temps qui lui est consacré et le manque de celui-ci est souvent regretté voire décrié. Cela est d'autant plus important par exemple lorsqu'un interprète est impliqué dans l'interaction, puisque le processus de traduction ou de « triologue » nécessite encore plus d'investissement de chacune des parties. Dans cette même logique, le temps manque également parfois pour entretenir les relations interprofessionnelles et travailler en réseau, pratique considérée comme primordiale pour une adéquate prise en charge des bénéficiaires, le bon fonctionnement des structures d'hébergement ou, comme mentionné en amont, l'obtention et la transmission d'information, notamment en cas de changements procéduraux ou légaux.

*« Alors évidemment, la santé sexuelle reproductive c'est très vaste, on passe par faire un enfant, la grossesse, les MST, les identités de genre, donc on n'a pas le temps de tout faire alors on suit un peu les demandes du groupe, et il y a une conversation qui est lancée et des choses qui sont mises sur le tapis et la contraception peut être discutée »
(Eugénie, professionnelle USMi)*

« Je passe aussi pas mal de temps à m'entretenir avec mon équipe, on a des discussions bilatérales et puis après il y a encore du temps passé à traiter des emails. Ces emails, ça peut être toute sorte de choses, ça peut être la communication avec des partenaires externes, ça peut être traiter des cas particuliers où il faut que j'intervienne par ce qu'il y a besoin d'une intervention hiérarchique par rapport à un problème individuel d'un bénéficiaire [...] Mais, euh, finalement ça a l'air d'être basique mais, finalement, ça nous prend du temps car il y a beaucoup de bénéficiaires et souvent aussi c'est des tâches de cet ordre-là »
(Joseph, professionnel EVAM)

La recherche montre un plein investissement de la part des professionnels enquêtés dans l'aide aux personnes requérantes, allant parfois au-delà de leur cahier des charges. A ce titre, les surveillants indiquent que, bien que leur cahier des charges ne contienne pas de tâches qu'ils qualifient de « sociales », ils mettent en avant beaucoup d'empathie et de considération à l'endroit des bénéficiaires. A l'instar de professionnels auxquels des missions de soutien et de suivi social sont explicitement assignées, ils cherchent à aider l'intégration des intéressés en favorisant prioritairement l'égalité de traitement et la communication.

« Mais c'est vraiment que si tu les respectes, ils te respectent. Parce que déjà comme ils ont tout perdu si tu leur montres un peu de respect, pour les valeurs humaines, ça aide beaucoup »
(Colin, professionnel EVAM)

« Moi je vais pas attendre qu'ils terminent le cours de français d'abord, après pour les orienter auprès de la cellule d'orientation. Si à mon niveau déjà je peux faire quelque chose, je le fais bien volontiers »
(Luc, professionnel EVAM)

Cet engagement personnel, social et humain, allant régulièrement au-delà de ce qui est exigé, semble découler des principales représentations que ces derniers ont de leur activité. Les assistants sociaux qualifient leur travail comme indispensable pour favoriser à l'intégration des bénéficiaires.

« Comment est-ce qu'ils pourraient s'intégrer si on ne les accompagne pas ? »
(Sabine, professionnelle EVAM)

Par ailleurs, la majorité des enquêtés décrivent comme gratifiant et encourageant de voir évoluer positivement les bénéficiaires. En ce sens, bien que les activités qualifiées de techniques et pratiques de chaque corps de métier ait été investiguées, celles-ci apparaissent vite reléguées au second plan pour discuter en profondeur de missions en lien avec la personne, son bien-être et les relations qui se tissent. Il semble que cela puisse s'expliquer par le fait que les personnes requérantes d'asile, étant donné leurs parcours de vie souvent fort éprouvants, suscitent d'intenses émotions chez les professionnels qui les reçoivent.

*« Quand on accueille quelqu'un on ne l'accueille pas que pour sa santé. On lui offre un toit, à manger, un job, l'école enfin, on lui donne du soutien pour s'intégrer. »
(Emilie, professionnelle USMi)*

Cet accueil et cet engagement envers les personnes requérantes d'asile est parfois qualifié de « fibre migrante » par certains professionnels. Ils entendent par ce terme un savoir-faire allant au-delà des spécificités techniques de chacune de leurs professions pour laisser place à des compétences dites humaines ou relationnelles. Ils rappellent combien il est important de prendre en considération le respect de la culture lors des prises en charge. Par exemple, une femme pourrait ne pas accepter d'être soignée par un homme ou certains termes employés par les professionnels pourraient être connotés différemment selon les références culturelles.

*« Alors, au niveau du traitement déjà, par rapport à la psychiatrie, il y a aussi beaucoup la notion de représentation de la psychiatrie. Chez nous déjà aussi en Suisse c'est aussi une problématique parce que « psychiatrie = fou », donc dans certaines cultures aussi c'est encore bien ancré ça »
(Eugénie, professionnelle USMi)*

De manière générale, il est reconnu aussi bien par les bénéficiaires que les différents professionnels enquêtés que l'engagement et la disponibilité de ces derniers va généralement au-delà de leurs missions strictement assignées. Les prises en charge se veulent autant que possible globales et concertées. Le bien-être nécessite diverses formes de soutiens, matériel, moral, psychologique, médical, etc. Lorsque les professionnels ont été questionnés sur des pistes susceptibles de rendre leur pratique plus confortable, ceux-ci ont témoigné essentiellement de préoccupations et de changements en faveur d'une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

*« Les personnes qui travaillent ici sont gentilles parce qu'elles ne vous connaissent pas et elles sont disposées à vous écouter, elles sont souriantes. Pour moi c'est déjà beaucoup »
(François, bénéficiaire)*

Enfin, en ce qui concerne les relations comme clés de voute pour favoriser le bien-être et l'insertion des personnes requérantes d'asile, l'implication d'acteurs de la société civile apparaît fondamentale pour contribuer à renforcer leur inscription dans le tissu social. Précisément, il est ici question de continuer à favoriser les échanges, les activités, les collaborations et le développement de partenariats pour rapprocher les bénéficiaires des membres de la société dans laquelle ils évoluent : avec le milieu associatif, avec les écoles, avec les médias, etc.

*« Sans association, j'ai envie de dire que l'EVAM ne tournerait pas »
(Luc, professionnel EVAM)*

« Donc pour moi, il faudrait que l'on ait beaucoup plus d'encadrement d'un point de vue éducatif, construire des projets avec eux, de les aider à intégrer toute sorte d'activités dans la

*société suisse. Je pense aux sociétés dans les villages et dans les villes, au club, au sport,
toutes sortes de chose »*
(Jules, professionnel EVAM)

7. Pistes de réflexion

La présente partie analytique a permis de mettre en évidence cinq dimensions sur la base desquelles cette partie discursive propose quelques pistes de réflexion et d'amélioration envisagées.

7.1. Relativement aux foyers en termes de structure et d'organisation

- L'installation d'un WIFI partagé au sein des structures d'hébergement : la prise en charge collective d'un réseau WIFI offrirait la possibilité aux bénéficiaires d'être davantage « en connexion », au sens propre comme au sens figuré, avec les membres et la société dans laquelle ils vivent, autant qu'avec leurs proches dont ils sont souvent déjà éloignés physiquement.
- L'attribution de chambres selon les affinités personnelles et langagières des bénéficiaires : des enjeux de cohabitation pourraient ainsi être limités. Ce questionnement apparaît particulièrement pertinent à l'heure actuelle puisqu'il est attendu des changements législatifs récents que les personnes n'obtenant pas de statut de séjour mais n'étant pas rebutées ne puissent plus bénéficier d'un appartement autonome et doivent alors résider en foyer de beaucoup plus longues périodes.
- L'appropriation des lieux par les bénéficiaires : des groupes de réflexion incluant des bénéficiaires et des professionnels exerçant dans les structures d'hébergement pourraient être formés pour questionner le réaménagement des espaces (décorations, peintures, représentations culturelles, etc.).
- Les réflexions communes sur le vivre ensemble : des groupes de réflexion incluant des bénéficiaires d'un même étage ou d'un même bâtiment et des professionnels exerçant dans les structures d'hébergement pourraient être formés dans le but de définir et de s'accorder ensemble sur des règles de vie partagées.
- L'ajout d'espaces récréatifs et occupationnels : le développement de lieux pour pratiquer des loisirs (jeu, art, sport, etc.) pourrait augmenter le sentiment de se sentir chez soi tout en favorisant les rencontres et les échanges.

7.2. Relativement aux besoins d'information et de conseils

- Le renforcement des démarches de sensibilisation et d'explication le plus tôt possible : en entretien individuel et/ou lors de séances collectives sur base volontaire, tout partage d'informations et de conseils sur le déroulement de la procédure d'asile apparaît souhaitable pour limiter les inquiétudes des bénéficiaires. Des experts du domaine pourraient ponctuellement être conviés à l'organisation de séances collectives.
- L'organisation de rencontres avec des personnes arrivées en Suisse en tant que personnes requérantes d'asile et aujourd'hui autonomes : ces moments de partage autour de parcours de vie migratoires, en plus de pouvoir éventuellement répondre à des préoccupations concrètes, pourraient favoriser l'expression de témoignages et de ressentis puisqu'ils seraient partagés avec des personnes ayant également vécu des expériences migratoires. Il est envisagé que ces rencontres puissent avoir un potentiel apaisant et de soutien.

- La rédaction d'une brochure synthétique : la création d'une brochure traduite dans les langues les plus couramment parlées au sein des structures d'hébergement EVAM pourrait faciliter la compréhension des bénéficiaires aussi bien sur les règles et les normes au sein des foyers que sur le fonctionnement des administrations et institutions suisses. Ce support écrit permettrait par ailleurs d'y référer à chaque fois que cela apparaît nécessaire.

7.3. Relativement aux impacts procéduraux et légaux

- Le partage d'information par rapport aux changements législatifs et leurs impacts potentiels : un renforcement de la communication sur les modifications procédurales et légales pourrait répondre aux interrogations des professionnels puis consécutivement favoriser la clarté et la cohérence des informations ensuite transmises aux bénéficiaires. Des séances durant lesquelles seraient invités des experts de la thématique en question pourraient être organisées.
- L'implication et la communication avec les partenaires : pour une uniformisation des connaissances et une clarification des rôles, les informations sur les changements législatifs et procéduraux pourraient plus systématiquement être partagées avec les institutions partenaires (par exemple, SCIR, USMi, etc.)

7.4. Relativement au travail et aux compétences partagées

- Le partage de compétences : autant que possible, les connaissances et compétences des bénéficiaires pourraient être sollicitées, pour des activités de traduction par exemple ou pour l'animation de séances dans un de leur domaine d'expertise. L'organisation de telles rencontres, formelles et informelles, pourrait éventuellement répondre à un besoin manifesté d'apprentissage en langue et/ou en informatique.
- La réflexion et la mise en œuvre de démarches de reconnaissance des acquis : à tous les niveaux, notamment institutionnels et politiques, des démarches visant à la reconnaissance des acquis des bénéficiaires seraient bienvenues.
- Le développement de contacts visant à favoriser l'insertion socioprofessionnelle : alors que la création de partenariats pour soutenir l'accès à l'emploi est perçue comme une réussite, de telles démarches pourraient toujours être renforcées.

7.5. Relativement aux relations et à la communication comme clés de voûte

- La croissance de plateformes d'échanges et de rencontres avec la société civile : l'intégration étant un processus dynamique, la population hôte se doit également d'y être impliquée. Au travers de rencontres, des apprentissages sur les pratiques culturelles et langagières de chacune des populations pourraient favoriser l'intégration et diminuer les risques d'incompréhension, conséquemment de méfiance de part et d'autre.
- La mise en place de partenariats avec les médias et la diffusion plus amples des activités de l'EVAM : rendre visibles les activités de l'EVAM au public contribuerait à faire prendre conscience à la population des réalités et besoins des personnes requérantes d'asile et favoriser les implications constructives de ladite population dans le processus d'accueil et d'intégration des personnes requérantes d'asile.

8. Discussion et conclusion

Le présent rapport de recherche rend compte du travail de 24 étudiants participant à un cours d'Introduction à la méthode de recherche qualitative durant l'année académique 2018-2019. Répartis en six groupes de deux à cinq personnes, ils se sont intéressés aux conditions de vie de personnes requérantes d'asile vivant dans des établissements d'hébergement affiliés à l'EVAM. Certains groupes ont saisi cet objet d'étude du point de vue de personnes requérantes d'asile elles-mêmes, là où d'autres sont partis explorer les pratiques et les représentations de professionnels responsables de leur prise en charge (assistants sociaux, intendants, surveillants, responsables EVAM et infirmiers), au travers de deux outils de la recherche qualitative que sont l'observation (participante ou non-participante) et l'entretien semi-structuré. Une fois leurs données récoltées puis analysées au sein de chaque groupe de travail, celles-ci ont été confrontées et discutées collectivement lors de séances de focus groupes réunissant l'ensemble de la classe. Ils ont par ailleurs tenu un carnet de bord tout au long de la recherche dans le but d'engager une réflexion critique sur leur vécu et leurs ressentis de chercheurs et sur le processus de recherche lui-même.

Il découle de ce processus de recherche cinq axes analytiques relatifs aux conditions de vie des personnes résidants en foyer EVAM, susceptibles d'être impactés par les modifications législatives récentes. Toutefois, il convient à ce propos de souligner que les résultats en lien avec la modification de la LAsi du mois de mars 2019 nécessitent d'être considérés avec beaucoup de précautions puisque nous ne disposons pas d'un recul suffisant, la mise en œuvre de la loi et le déroulement de la recherche se sont pour parties déployés conjointement. Partant, il pourrait être intéressant de conduire une recherche similaire d'ici à six mois ou une année afin de récolter des témoignages de professionnels et de bénéficiaires ayant véritablement éprouvés les effets de la révision de la LAsi. De plus, poursuivre cette recherche auprès d'un nombre plus important d'enquêtés, en particulier de bénéficiaires, permettrait assurément d'affiner et de rendre plus solide les résultats énoncés, partant d'atteindre plus largement le principe de saturation empirique.

En ce qui concerne les axes analytiques en lien avec la structure et l'organisation des foyers, les besoins manifestés par les bénéficiaires d'information et de conseils, la mise en pratique de leurs compétences, leur inscription dans une activité professionnelle ou la création et le maintien des réseaux de relations, nos résultats obtenus corroborent généralement avec ceux de la littérature existante dans le domaine.

Concrètement, il ressort des données récoltées que les enquêtés – bénéficiaires et professionnels – émettent des préoccupations similaires à celles présentes dans la littérature. Il s'agit notamment de constats liés aux difficultés de cohabitation dans les lieux d'hébergements provisoires, dues notamment à une importante promiscuité et hétérogénéité des individus (Barou, 2005; Irago, 2011; Mouzoune, 2000). De plus, le besoin d'information exprimé de manière réitérée par les bénéficiaires, et dès lors mis en avant dans ce travail, fait écho aux situations d'incertitudes et aux effets néfastes qui affectent couramment les personnes en condition de demande d'asile (Canning, 2019; Fresia et al., 2013; Piguet, 2009). Ensuite, à l'instar de notre recherche, plusieurs travaux convergent vers le rôle primordial qu'occupe l'insertion professionnelle dans la trajectoire des personnes

requérantes. Le travail est en effet un facteur de bien-être physique (Burnett & Peel, 2001), autant que moral et financier (Bertrand, 2017). Comme identifié par nos enquêtés, il peut aussi parfois se révéler un atout dans un dossier en vue de l'octroi d'un permis de séjour (Piguet, 2009). De manière générale, l'insertion professionnelle facilite l'intégration et ce également au travers de contacts sociaux (Fibbi, 2004). Ces relations sociales sont au cœur de notre analyse en ce qu'elles représentent le ciment qui relie tous les aspects ou dimensions analytiques précédemment cités : structure et organisation des foyers, besoins d'information et de conseils, activité professionnelle. Les différents niveaux de relations interpersonnelles, à l'interne et à l'externe des structures d'hébergement, et en particulier avec l'ensemble des institutions et membres du pays hôte, font directement écho aux analyses d'Ager et Strang (2008). Ceux-ci insistent également sur les bénéfices apportés par le développement de partenariats, centraux pour favoriser le bien-être et l'intégration des personnes requérantes d'asile (Zeugin, 2007). Finalement, alors que les études existantes tendent le plus souvent à se focaliser sur un des pôles du dispositif d'asile – structurel, social, politique et administratif – (Ager & Strang, 2008 ; Wimmer, 1996), la présente recherche a la particularité d'aborder le dispositif d'asile de manière transversale et de rendre compte de l'interdépendance entre ces différents pôles ou dimensions. A titre d'illustration, il est par exemple ressorti de nos données qu'une action sur la structure des foyers, notamment par l'installation d'un réseau Wifi, pourrait avoir des conséquences positives directes sur l'insertion professionnelle et sur les relations que les résidents entretiennent avec leurs proches autant qu'avec la société civile.

Sur base de ces dimensions analytiques désormais mises en perspectives avec la littérature suisse et internationale sur le domaine, nous proposons ici quelques pistes de réflexion. Certaines ne revêtent pas forcément d'un caractère particulièrement novateur, mais nous concluons qu'il est un constat en soi de présenter ce qui fonctionne déjà et pourrait au mieux être renforcé. D'autres sont plus innovantes, elles restent réalistes bien que pour nous autoriser à les penser, nous n'avons pas considéré l'ensemble des contraintes, notamment politiques et financières, qui pourraient limiter leur mise en place.

Premièrement, nous proposons d'améliorer le sentiment de bien-être au sein des foyers en effectuant certains aménagements et en impliquant davantage les résidents dans l'élaboration des règles de vie commune. Deuxièmement, il pourrait être bienvenu de transmettre un maximum d'informations par oral d'une part et par écrit d'autre part sur le fonctionnement et les normes qui régissent les foyers autant que les institutions suisses, ceci pour tenter de limiter les sentiments d'anxiété à ce sujet. Troisièmement, une idée pourrait être de mettre plus encore à profit les compétences déjà existantes parmi les bénéficiaires et favoriser leur insertion professionnelle par le biais de reconnaissances d'acquis et de mises en réseau. Finalement, les résultats de cette recherche recommandent de maximiser la communication entre l'EVAM et le plus grand nombre d'acteurs de la société civile afin de les sensibiliser à la thématique de l'asile, à ses enjeux et de les impliquer positivement à ses côtés. Il serait par exemple ici question de renforcer la visibilité d'une structure telle que l'EVAM au sein de la société. Des initiatives de communication et de visibilité pourraient en effet contribuer à déconstruire les préjugés et les fausses idées reçues. Au travers de partenariats avec des médias locaux, l'EVAM pourrait par exemple porter à connaissance d'un plus large public les activités qu'elle poursuit et qui, pour certaines, restent peu connues en regard de ce qu'elles apportent à la collectivité. Il est en effet attesté

empiriquement par de nombreuses études, à laquelle la nôtre vient s'ajouter, que l'intégration est un processus global, complexe et réciproque, soutenu d'apprentissages, de rencontres, d'échanges et de reconnaissances (Bertrand, 2017; Canning, 2019; Kobelinsky, 2010; Zeugin, 2007). Ainsi, en valorisant les réussites des personnes requérantes d'asile et des activités de l'EVAM, des changements de représentations et de nouveaux engagements vers autrui, aussi modestes puissent-ils être, sont susceptibles d'opérer.

A titre d'illustration et pour conclure, à l'échelle de la classe qui a mené cette étude, des changements de représentations ont été observés. Les focus groupe menés auprès des étudiants autant que leur carnet de bord individuel rendent précisément compte de la manière dont leurs points de vue, leurs perceptions et leurs ressentis se sont modifiés au gré des avancées de la recherche, d'une meilleure connaissance de l'objet d'étude et surtout de moments d'échanges avec les personnes enquêtées qu'ils n'auraient pour certains jamais rencontrer autrement (Fresia et al., 2013).

*« J'ai commencé avec de l'appréhension, quand on nous a dit qu'on allait parler de la thématique de l'asile, moi j'étais pas réticente, mais j'avais peur de ce que j'allais voir en fait. J'avais peur d'être trop touchée ou de ressortir en pleurs ou je savais pas trop à quoi m'attendre et au final ça s'est tellement super bien passé que j'en suis ressortie aussi changée après l'observation, ça a changé complètement ma vision de cette thématique, et alors après l'entretien c'était encore autrement. Ouais, il y a une nette progression dans le positif »
(Sandra, étudiante)*

*« C'est que moi ce que j'ai bien aimé aussi c'est que pendant l'entretien je suis resté discuter avec la personne aussi [...] j'ai éteint l'enregistreur et puis on a pu partager. [...] Je trouve que ça nous sort un peu de ce rôle aussi de chercheur pour être plus dans un rôle d'humain à humain. Et puis c'est intéressant aussi je trouve de pouvoir partager comme ça même si c'est pas quelque chose qui est pertinent pour la recherche en soi »
(Evelyne, étudiante)*

*« Pour ma part, ça alimente mes idées et ça se transforme en manière de penser politique je dirais. Et puis voilà l'idée c'est d'avoir une réflexion de fond »
(Jérôme, étudiant)*

9. Bibliographie

- Ager, A., & Strang, A. (2008). Understanding Integration : A Conceptual Framework. *Journal of Refugee Studies*, 21(2), 166-191. <https://doi.org/10.1093/jrs/fen016>
- Alfatli, J., & Alfatli, N. (2016). Phénomène d'acculturation et santé du migrant. *Lien social et Politiques*, (75), 248-251. <https://doi.org/10.7202/1036308ar>
- art. 24 et ss. , Pub. L. No. RO 1999 2262, 142.31 Loi sur l'asile (LAsi) (1998).
- Barou, J. (2005). Les lieux d'asile sont-ils des lieux d'hospitalité? *L'Autre*, Volume 6(3), 359-373.
- Bastien, S. (2007). Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27(1), 127-140.
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris: La Découverte.
- Berthier, N. (2016). *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Méthodes et exercices corrigés*. Paris: Armand Colin.
- Bertrand, A.-L. (2017). *Réfugiés en Suisse : Trajectoires d'Asile et Intégration Professionnelle*. Université de Genève, Genève.
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : Description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Bodenmann, P., Bossart, R., Di Bernardo Leimgruber, N., Dominicé Dao, M., Durieux, S., Faucherre, F., ... Houmard, S. (Éd.). (2014). Gérer la diversité en milieu clinique : Compte rendu de la première conférence nationale des « Migrant Friendly Hospitals ». *Revue médicale suisse : revue officielle de la Société médicale de la Suisse romande et de la Société suisse de médecine interne*, 2222-2225.
- Botfield, J., Newman, C., Lenette, C., Albury, K., & Zwi, A. (2017). *Using digital storytelling to promote the sexual health and wellbeing of migrant and refugee young people : A scoping review*.
- Burnett, A., & Peel, M. (2001). Health needs of asylum seekers and refugees. *British Medical Journal*, 322(7285), 544-547.
- Canning, V. (2019). *Reimagining Refugee Rights : Addressing Asylum Harms in Britain, Denmark and Sweden*. University of Bristol.
- Chambon, N., & Carbonel, N. (2015). *L'interprète, un intervenant en santé mentale?* Consulté à l'adresse <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01475249>
- Champagne, A., & Clennett-Sirois, L. (2016). Les émotions en recherche : Pourraient-elles nous permettre de mieux comprendre le monde social. *Recherches qualitatives, hors-série n°20*, 83-99.
- Chien, P. (2017). Perinatal mental health in migrant women. *BJOG : An International Journal of Obstetrics and Gynaecology*, 711. <https://doi.org/10.1111/1471-0528.14329>
- D'Amato, G. (2008). Une revue historique et sociologique des migrations en Suisse. *Annuaire suisse de politique de développement*, (27-2), 169-187.

- Duke, K., Sales, R., & Gregory, J. (1999). Refugee resettlement in Europe. In *Refugees, Citizenship and Social Policy in Europe* (Palgrave Macmillan, p. 105-127). London: Bloch A. and Levy C. (eds).
- Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative? *Le Libellio d'Aegis*, 7(4-Hiver), 47-58.
- ECRE. (2018). *Asylum Information Database (AIDA) Country Report : Switzerland*. European Council of Refugees and Exiles.
- Eicke, M., & Zeugin, B. (2007). *Transkulturell handeln-Vielfalt gestalten : Zur Bedeutung transkultureller Kompetenzen in einer Gesellschaft der Diversität*. Caritas.
- Fibbi, R. (2004). Les requérants d'asile et le travail : Déclassés ? Indispensables ? Bienvenus ? *Asyl : schweizerische Zeitschrift für Asylrechtspraktiker*, 19(3), 21-27.
- Flick, U. (2014). *An introduction to qualitative research (5ed)*. CA: Thousand Oaks.
- Fresia, M., Bozzini, D., & Sala, A. (2013). *Les rouages de l'asile en Suisse : Regards ethnographiques sur une procédure administrative*. Neuchâtel: SFM, Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Gaeremynck, J. (2013). L'arrivée et la demande d'asile. *Pouvoirs*, n° 144(1), 49-65.
- Goffman, E. (1974). *Les rites d'interaction*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Grandjean-Jornot, C., Meury, M., & Rouget, L. (2013). « Dis-moi ton histoire, je te dirai si tu restes » : Le processus de prise de décision sur une demande d'asile en Suisse. In *Les rouages de l'asile en Suisse. Regards ethnographiques sur une procédure administrative* (p. 28-63). Neuchâtel: SFM, Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Hoffman, A., Buchmann, K., & Trummer, M. (2014). *La Suisse terre d'asile : Informations sur le droit d'asile et sur les personnes en procédure d'asile*. Berne: OSAR.
- Hughes, E. C. (1996). Le travail et le soi. *traduit et reproduit in EC Hughes, Le regard sociologique, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*, 75-85.
- Ingleby, D., Petrova-Benedict, R., Huddleston, T., & Sanchez, E. (2019). The MIPEX Health strand : A longitudinal, mixed-methods survey of policies on migrant health in 38 countries. *European Journal of Public Health*, 29(3), 458-462. <https://doi.org/10.1093/eurpub/cky233>
- IOM. (2007). *Glossaire de la Migration* (N° 9). Genève: International Organization for Migration (IOM).
- IOM. (2016). *Summary Report on the MIPEX Health Strand and Country Reports* (N° 52). Genève: International Organization for Migration (IOM).
- Irago, D. (2011). Le demandeur d'asile aux prises avec le dehors et le dedans. *Cliniques*, N° 2(2), 138-162.
- Kaya, B., Efionayi-Mäder, D., & Schönenberger, S. (2011). *Agir en faveur de l'intégration des migrants en Suisse romande : Situation et perspectives de développement d'une approche interculturelle*. Université de Neuchâtel: SFM, Swiss Forum for Migration and Population Studies.

- Kobelinsky, C. (2010). Les limites de l'hospitalité. Accueil et dépendance des demandeurs d'asile. *Les Nouvelles Frontières de la société française, Paris, La Découverte*.
- Kobelinsky, C. (2012). « Il n'y a que l'expulsion à l'horizon » : Le dilemme des travailleurs sociaux des centres d'accueil pour demandeurs d'asile en France. *Le sujet dans la cite, Actuels n° 1(1)*, 24-35.
- Lapassade, G. (2002). Observation participante. In *Vocabulaire de psychosociologie*. Consulté à l'adresse http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ERES_BARUS_2002_01_0375
- Mauranne, L. (2013). *Requérants d'asile : Quelles représentations de la santé et de la maladie?* Université de Lausanne, Lausanne.
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). *Analyse des données qualitatives*. De Boeck Supérieur.
- Mouzoune, K. (2000). Les pratiques spatiales des requérants d'asile dans les abris de la protection civile de Genève. *Geographica Helvetica*, 55(4), 262-268.
- Mussard, A., & Torreblanca, A.-B. (2013). Un renvoi non envisagé : Les stratégies d'établissement des requérant-e-s d'asile débouté-e-s en Suisse romande. In *Les rouages de l'asile en Suisse. Regards ethnographiques sur une procédure administrative* (p. 93-117). Neuchâtel: SFM, Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales-4e éd.* Armand Colin.
- Piguet. (2013). *L'immigration en Suisse : Soixante ans d'entrouverture* (3. éd. entièrement mise à jour). Lausanne: Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Piguet, E. (2004). *L'immigration en Suisse : Cinquante ans d'entrouverture*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Piguet, E. (2009). *L'immigration en Suisse : Soixante ans d'entrouverture*. Collection le savoir suisse.
- Poupart, J. (2012). L'entretien de type qualitatif. Réflexions de Jean Poupart sur cette méthode. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 1(1).
- Puder, J. (2013). Health-related quality of life in migrant preschool children. *BMC Public Health*, 9-9. <https://doi.org/10.1186/1471-2458-13-384>
- Rechel, B., Mladovsky, P., Devillé, W., Rijks, B., Petrova-Benedict, R., & McKee, M. (Éd.). (2011). *Migration and health in the European Union*. Maidenhead, Berkshire: McGraw-Hill, Open Univ. Press.
- Rey, R., & Beurret, O. (2013). « Humainement, je vous comprend; juridiquement, je ne peux rien faire » : Une analyse du conseil juridique associatif dans la procédure d'asile suisse. In *Les rouages de l'asile en Suisse. Regards ethnographiques sur une procédure administrative* (p. 63-93). Neuchâtel: SFM, Swiss Forum for Migration and Population Studies.
- Secrétariat d'État aux migrations (SEM). (2019). *Effectif des personnes dans le processus asile en Suisse par canton au 31.5.2019*. Consulté à l'adresse

<https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2019/05.html>

- Stoll, A. & Campistol C. (2019). « *Témoignages d'enquêteurs* » : *le carnet de bord online comme nouvelle pratique pédagogique ?* Acte du colloque Questions de pédagogies dans l'enseignement supérieur (QPES), Brest 2019.
- Valéau, P., & Gardody, J. (2016). La communication du journal de bord : Un complément d'information pour prouver la vraisemblance et la fiabilité des recherches qualitatives. *Recherches qualitatives*, 35(1), 76-100.
- Villadsen, S. (2017). What initiatives might improve perinatal health of migrant women and their children? *The European Journal of Public Health*.
<https://doi.org/10.1093/eurpub/ckx187.617>
- Wimmer, A. (1996). *La réinstallation des réfugiés : Analyse de l'expérience suisse dans le contexte international* (N° 5). Université de Neuchâtel: Forum Suisse pour l'étude des migrations.
- Zeugin, B. (2007). *Où en est la politique migratoire de la Suisse? : Chances et défis*. Lucerne : Editions Caritas